



PLAN DE GESTION DE L'EAU

2024-2029



Adopté par le conseil municipal
le 5 décembre 2023 (CM-2023-983)



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Rédaction

Geneviève Michon, coordonnatrice de projets écologiques – Service de transition écologique

Michael Pruneau, coordonnateur de projets écologiques – Service de transition écologique

Ma petite boîte verte, spécialiste en transition écologique en milieu municipal

Révision

Frédéric Vandal, directeur – Service de transition écologique

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes.....	II
Acronymes des services de la Ville de Gatineau	III
Introduction.....	1
Portrait du territoire	2
Consultation.....	3
Un premier bilan.....	4
Plan d'action 2024-2029	5
ORIENTATION 1 – Protéger les écosystèmes aquatiques.....	9
ORIENTATION 2 – Assurer un approvisionnement durable en eau potable	14
ORIENTATION 3 – Favoriser la gestion optimale des eaux pluviales.....	20
ORIENTATION 4 – Optimiser l'assainissement des eaux usées.....	24
ORIENTATION 5 – Assurer la gouvernance proactive du plan de gestion de l'eau.....	30
Conclusion.....	32
Annexe 1 – Carte gestion de l'eau.....	33
Annexe 2 – Plan d'action 2024-2029	35
Annexe 3 – Fiches actions.....	42

TABLE DES FIGURES

Figure 1 – Espaces verts et cours d'eau sur le territoire de la Ville de Gatineau.....	2
Figure 2 – Consommation d'eau (L/pers/jour) des gatinoises et des gatinois entre 2001 et 2022..	15
Figure 3 – Production mensuelle d'eau potable en 2022	17
Figure 4 – Variation du débit moyen d'eau usée traitée par jour à l'usine de Gatineau entre 2005 et 2022	25
Figure 5 – Variation du débit moyen d'eau usée traitée par jour à l'usine de Masson-Angers entre 2003 et 2022.....	26

ACRONYMES

AAM	Attestation d'assainissement municipale
CCN	Commission de la capitale nationale
CELCC	Commission de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques
GES	Gaz à effet de serre
ICI	Industries, commerces et institutions
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation
MELCCFP*	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
PB	Plan de la Biodiversité
PC	Plan Climat
PDZAA	Plan de développement de la zone et des activités agricoles
PEXEP	Programme d'excellence en eau potable
PEX-StarRE	Programme d'excellence Stations de récupération des ressources de l'eau
PFU	Plan de foresterie urbaine
PGE	Plan de gestion de l'eau
PGO	Pratiques de gestion optimales
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRAFI	Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
ROMAEU	Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées
RPEP	Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
RQEP	Règlement sur la qualité de l'eau potable
SQEEP	Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
THM	Trihalométhanes

* Le MELCCFP était nommé le MDDELCC en 2017 pour représenter le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements Climatiques.

ACRONYMES DES SERVICES DE LA VILLE DE GATINEAU

BCCV	Bureau de coordination du centre-ville
BSC	Bureau de la sécurité civile
SAJ	Service des affaires juridiques
SAP	Service de l’approvisionnement responsable
SACL	Service des arts, de la culture et des lettres
COMM	Service des communications
SEMR	Service de l’eau et des matières résiduelles
FIN	Service des finances
GRF	Servie du greffe
INFRAS	Service des infrastructures et des projets
SIC	Service de l’interaction citoyenne
SLSDC	Service des loisirs, des sports et du développement des communautés
SPVG	Service de police
SSIG	Service de sécurité incendie
STI	Service des technologies de l’information
STE	Service de transition écologique
TP	Service des travaux publics
SUDD	Service de l’urbanisme et du développement durable

INTRODUCTION

L'eau représente une richesse collective, une ressource précieuse qui a façonné le passé et qui devient déterminante pour le futur des prochaines générations. L'eau est sans contredit un bien commun dont sa valeur est inestimable considérant son rôle au niveau environnemental, social et culturel.

La Ville de Gatineau est une ville dynamique reconnue pour sa qualité de vie et sa richesse en eau. De ce fait, elle a la responsabilité de gérer efficacement la disponibilité et l'accessibilité de cette précieuse ressource en plus d'être consciente de l'importance de la préserver. Pour se faire, elle se dote d'un Plan de gestion de l'eau (PGE) afin d'assurer une gestion durable de l'eau sur son territoire. La Ville de Gatineau est désormais un modèle à suivre car elle répond aux objectifs du gouvernement de protéger l'eau et ses écosystèmes. En effet, le gouvernement du Québec a créé en 2018 la Stratégie québécoise de l'eau. Tout récemment, en avril 2023, le gouvernement a annoncé une hausse des redevances sur l'eau afin de financer un nouveau Fonds bleu qui permettra de soutenir les actions requises pour assurer la protection de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

En 2008, la Ville de Gatineau a adopté sa Politique environnementale en vue de faire évoluer Gatineau dans une perspective de développement durable. C'est lors de l'adoption du deuxième plan d'action de la Politique environnementale 2014-2018 que la ville se dote comme objectif d'adopter et de mettre en œuvre un Plan de gestion de l'eau. Le [Plan de gestion de l'eau](#) a été adopté le 29 août 2017 et couvrait les années 2017-2021. Les années 2022 et 2023 ont servi de transition pour la réalisation des différentes étapes menant au nouveau plan d'action. En effet, le Service de l'environnement, d'où provient l'équipe de la Politique environnementale a été modifié afin de devenir le Service de l'eau et des matières résiduelles. C'est à ce moment que l'équipe de la Politique environnementale est devenue le nouveau Service de transition écologique. Le Plan de gestion de l'eau, le Plan de foresterie urbaine (PFU), le Plan de la biodiversité (PB) – *en cours de rédaction* et le Plan climat (PC) sont maintenant sous la responsabilité du Service de transition écologique. Le PGE collabore avec plusieurs services municipaux et organismes environnementaux afin de permettre l'élaboration du nouveau plan d'action.

Favoriser les pratiques de gestion optimales (PGO) des eaux pluviales (biorétention, noues, jardins de pluie, marais artificiels, etc.) dans les projets d'infrastructures dans les espaces publics et réviser les standards de construction et d'aménagements naturels pour contribuer à limiter les îlots de chaleur et les eaux de ruissellement causés par les nouvelles constructions sont des mesures phares du Plan climat. Ce plan permet à l'ensemble de la population de s'adapter aux nouvelles réalités imposées par les aléas climatiques présents et à venir.¹ Ainsi, le PGE s'inscrit dans la continuité des efforts déjà déployés et confirme la volonté municipale d'assurer une gestion durable de la ressource et d'innover afin de répondre aux changements climatiques.

¹ VILLE DE GATINEAU, *Plan climat : pour une ville qui fait face aux défis climatiques, phase 1* – Septembre 2021

PORTRAIT DU TERRITOIRE

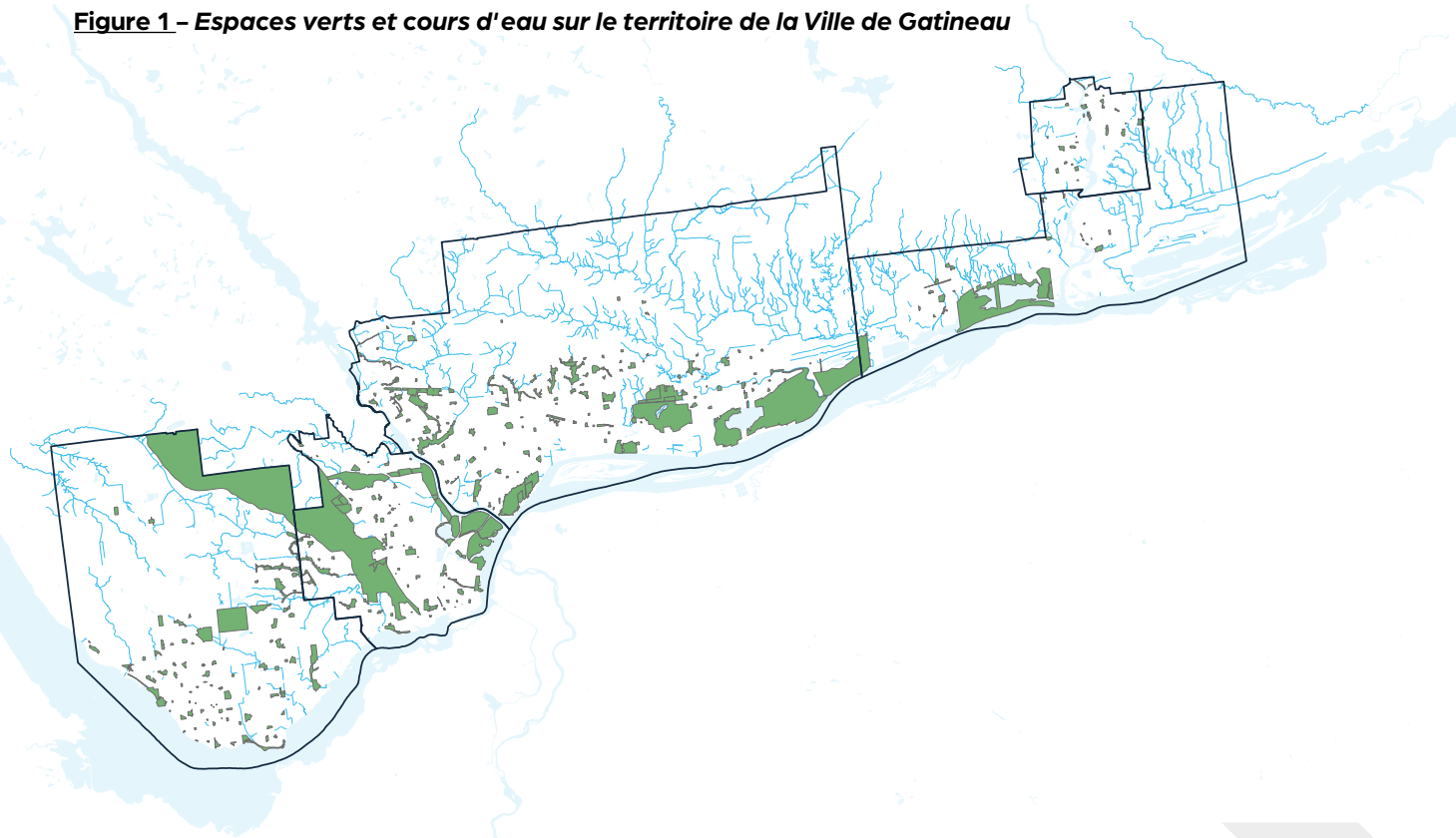
Le territoire de la ville de Gatineau compte quatre usines de production d'eau potable desservant une population d'environ 291 000 habitants. Trois de ces usines ont des prises d'eau installées dans la rivière des Outaouais. L'usine de Buckingham puise son eau dans la rivière du Lièvre. De plus, la Ville de Gatineau possède deux usines de traitement des eaux usées. La première est située à Masson-Angers pour le traitement des eaux des secteurs de Buckingham et Masson-Angers. La deuxième est située à Gatineau pour les eaux usées des secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau.

Le territoire comprend quelques lacs dont le lac des Fées, inclus dans la portion sud du Parc de la Gatineau, et le lac Leamy, inclus dans les terrains urbains du secteur Hull, sont gérés par la Commission de la capitale nationale (CCN). La Ville de Gatineau gère, quant à elle, le lac Beauchamp inclus dans le Parc du Lac-Beauchamp dans le secteur Gatineau.

Le bassin versant comporte aussi quatre rivières (Outaouais, Gatineau, Blanche, Lièvre) et une panoplie de ruisseaux et de milieux humides. On trouve également sur son territoire trois plages gérées par la Ville (plage du Parc des Cèdres, plage du Parc Moussette et plage du Parc du Lac-Beauchamp) et une plage gérée par la CCN (plage du lac Leamy).

La carte présentée à l'[annexe 1](#) illustre la répartition de ces éléments sur le territoire.

Figure 1 – Espaces verts et cours d'eau sur le territoire de la Ville de Gatineau



CONSULTATIONS

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion de l'eau 2024-2029, plusieurs activités de consultation ont eu lieu. Tout d'abord, les services municipaux ont été consultés afin de recueillir leurs propositions d'actions et de mesures qu'ils souhaitent intégrer au PGE, mais aussi pour faire un bilan du plan précédent.

Voici la liste des services consultés :

- Arts, culture et lettres
- Bureau de coordination du centre-ville
- Communications
- Direction générale
- Eau et matières résiduelles
- Finances
- Infrastructures et projets
- Interaction citoyenne
- Loisirs, sports et développement des communautés
- Technologies de l'information
- Transition écologique
- Travaux publics
- Urbanisme et développement durable

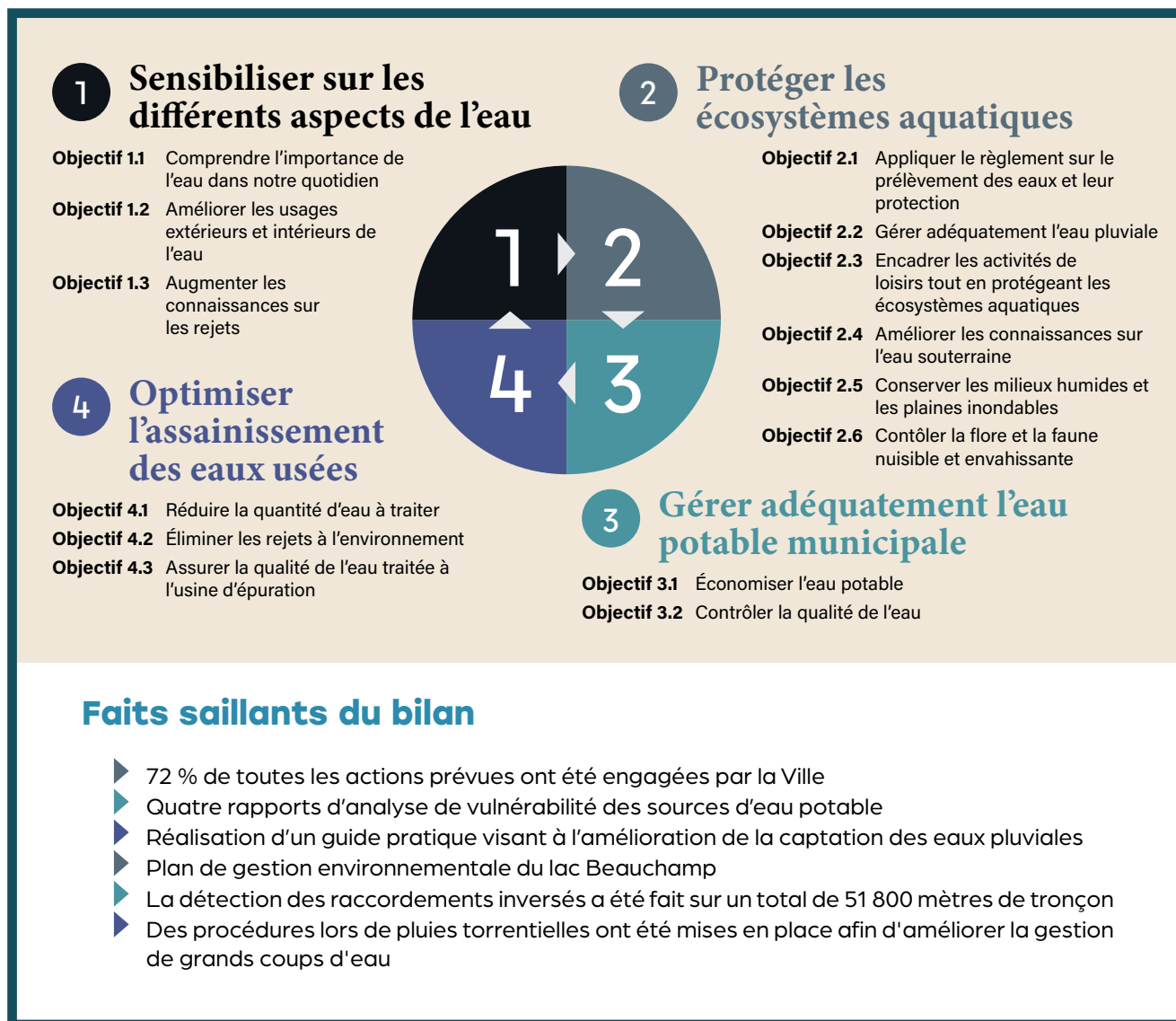
Ensuite, le 17 mai 2023, un atelier a été organisé avec les partenaires en gestion de l'eau de l'Outaouais, puis une consultation publique en ligne s'est déroulée du 17 mai au 7 juin 2023. L'avis des citoyens et des partenaires a été recueilli. Des pistes d'action afin de protéger les écosystèmes, de gérer adéquatement l'eau potable et d'optimiser l'assainissement des eaux usées ont été identifiées par les participants. Les contributions de ces consultations sont intégrées dans le plan de gestion de l'eau et permettent de prioriser les nouvelles actions à mettre en œuvre. Les rapports de consultation sont disponibles sur la page Web de la [gestion de l'eau](#).

Finalement, la Commission de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (CELCC) a été consulté à deux reprises soit le 23 novembre 2022 et le 25 mai 2023 menant à une recommandation d'approbation par le conseil municipal à l'automne 2023.

Le plan d'action 2024-2029 réaffirme l'engagement de la Ville de Gatineau d'assurer une gestion durable de la ressource en eau et s'inscrit dans la continuité des actions déjà entreprises. Ainsi, ce plan s'aligne pleinement dans l'action climatique et la transition écologique engagées par la municipalité.

UN PREMIER BILAN

Le plan d'action 2017-2021 sur la gestion de l'eau comprenait quatre orientations découlant en 14 objectifs et 54 actions.



La Ville de Gatineau s'engageait à assurer une gestion durable de la ressource en eau et ce, de sa source jusqu'à sa consommation. Pour y parvenir, la Ville souhaitait pérenniser la qualité, la quantité et l'utilisation de l'eau pour l'ensemble des activités sur son territoire. Ce plan d'action répondait aux enjeux locaux et régionaux identifiés : sécheresse estivale, inondation, pollution des milieux aquatiques, surverses, faible qualité des eaux de baignade et plus encore.

The background is a dark blue gradient. A thin, light blue diagonal line runs from the bottom-left towards the top-right. Several thick, parallel diagonal bars in various colors (lime green, grey, teal, purple, and cyan) are scattered across the page, all following the same upward-sloping direction. The text is positioned in the upper-left quadrant.

**PLAN
D'ACTION
2024-2029**

PLAN D'ACTION 2024-2029






Le plan d'action 2024-2029 présente de nouvelles actions réalisables qui permettront d'atteindre les objectifs fixés pour une gestion durable de l'eau.

1 vision

5 orientations
15 objectifs
35 actions
113 mesures

Le plan de gestion de l'eau aspire à **réduire la consommation de l'eau potable** par tous les usagers de la ville de Gatineau, à **protéger les écosystèmes aquatiques** présents sur notre territoire et à appliquer une **saine gestion de la ressource**, le tout dans une perspective de développement durable.

Les 5 orientations du Plan de gestion de l'eau 2024-2029 sont :

-  Orientation 1 – Protéger les écosystèmes aquatiques
-  Orientation 2 – Assurer un approvisionnement durable en eau potable
-  Orientation 3 – Favoriser la gestion optimale des eaux pluviales
-  Orientation 4 – Optimiser l'assainissement des eaux usées
-  Orientation 5 – Assurer la gouvernance proactive du plan de gestion de l'eau

Le plan d'action 2024–2029 inclus 13 mesures catégorisées comme étant « Phare » et elles sont réparties à travers toutes les orientations. Ces mesures ont été décidées selon les critères suivants :

- Impact important au niveau des citoyens de Gatineau et/ou de l'environnement;
- Projet majeur en cours ou initié lors du Plan de gestion de l'eau 2017–2021 et les années de transition 2022–2023;
- Besoin exprimé par d'autres services municipaux;
- Exigence réglementaire;
- Lien avec les directions du Plan stratégique municipal 2021–2026.

1 PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

- Réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques
- Assurer une gestion durable des cours d'eau de Gatineau
- Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau
- Assurer une qualité d'eau de baignade en milieu naturel lors de la période estivale

2 ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE EN EAU POTABLE

- Produire et distribuer aux citoyens une eau de consommation de qualité supérieure
- Valoriser la réduction de la consommation en eau potable municipale
- Promouvoir l'eau potable municipale de Gatineau
- Obtenir l'attestation quinquennale pour chaque installation d'eau potable en vertu du RQEP

5 ASSURER LA GOUVERNANCE PROACTIVE DU PLAN DE GESTION DE L'EAU

- Effectuer le suivi du Plan de gestion de l'eau 2024-2029
- Prévoir l'élaboration du prochain Plan de gestion de l'eau pour 2030



3 FAVORISER LA GESTION OPTIMALE DES EAUX PLUVIALES

- Améliorer la gestion des eaux pluviales afin de faire face aux changements climatiques
- Optimiser l'utilisation et la performance des bassins de rétention des eaux pluviales et des sites de dépôts à neige

4 OPTIMISER L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- Répondre aux problèmes de refoulement d'égout et de débordement de surverses
- Assurer un rendement d'assainissement supérieur aux deux stations d'épuration
- Assurer un suivi des rejets à l'environnement des fosses septiques sur le territoire de Gatineau



ORIENTATION 1

ORIENTATION 1 - PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

La protection des écosystèmes aquatiques en milieu urbain est essentielle dans un contexte de lutte et d'adaptation aux changements climatiques et de protection de la biodiversité ainsi que des sources d'eau potable. Les milieux naturels aquatiques sont, à Gatineau, les ruisseaux, les rivières, les lacs et les milieux humides. Chacun de ces milieux aquatiques est essentiel au grand cycle de l'eau. Ils fournissent de nombreux services environnementaux dits services écosystémiques*.

***Les services écosystémiques comprennent la régulation des niveaux d'eau, permettant d'éviter les inondations, et l'amélioration de la qualité de l'eau par la captation des polluants par les plantes et microorganismes. En plus de fournir de nombreux services directs et indirects aux êtres humains, les milieux aquatiques sont des réservoirs importants de biodiversité.**

Les milieux humides et aquatiques sont menacés par les impacts des activités humaines comme la pollution, la destruction des habitats et l'exploitation de la ressource eau. Ces menaces peuvent entraîner une réduction de la qualité de l'eau, la perte d'espèces animales et végétales, des inondations et la diminution de la disponibilité de l'eau douce. C'est pour toutes ces raisons que la Ville de Gatineau souhaite protéger les écosystèmes aquatiques présents sur son territoire en se fixant quatre objectifs principaux.



Réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques

La protection des milieux aquatiques est essentielle pour préserver l'eau. Pour cela, il est important d'encadrer les activités humaines étant donné que celles-ci peuvent avoir un impact négatif sur les milieux naturels. La réduction de l'impact des activités humaines permettra de protéger les écosystèmes aquatiques. Afin de répondre à cet objectif, cinq actions et onze mesures sont mises en œuvre :

- 1. Encadrer les activités humaines pouvant affecter les écosystèmes aquatiques**
 - 1.1. Collaborer à l'identification et l'aménagement de sites de mise à l'eau pour embarcation non motorisée dans le cadre du plan de développement du plein air urbain
 - 1.2. Réaliser un portrait des besoins en eau en accord avec le Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA)
 - 1.3. Caractériser et valider les milieux humides et hydriques en lien avec le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

- 2. Réviser le plan de gestion environnementale du lac Beauchamp**
 - 2.1. Mettre à jour le plan d'action du plan de gestion environnementale du lac Beauchamp
 - 2.2. Assurer l'arrimage du plan de gestion environnementale du lac Beauchamp avec le plan de conservation et le plan directeur du Parc du Lac-Beauchamp

- 3. Évaluer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau**
 - 3.1. Développer des méthodes analytiques pour l'analyse de paramètres physicochimiques et microbiologiques au laboratoire de la Ville de Gatineau
 - 3.2. Réaliser un diagnostic de la qualité de l'eau des principaux cours d'eau et des lacs

- 4. Collaborer à la réalisation de la politique de viabilité hivernale**
 - 4.1. Soutenir les enjeux environnementaux lors de la participation au projet-pilote d'implantation de quartiers écologiques en période hivernale

- 5. Soutenir les organismes environnementaux présents sur le territoire**
 - 5.1. Élaborer un programme de soutien financier pour les organismes de bassins versants
 - 5.2. Élaborer un programme de soutien financier en lien avec le Plan de gestion de l'eau accessible à tous à l'exception des OBVs
 - 5.3. Participer activement auprès des tables de concertation et des comités de l'Outaouais

Assurer une gestion durable des cours d'eau

Pour réaliser une gestion durable des cours d'eau, il faut prioritairement connaître l'état de santé des cours d'eau et identifier les éléments problématiques et leurs solutions. Cette connaissance est importante afin de mettre en place une gestion intégrée et, ainsi, de favoriser la résilience des cours d'eau. La résilience des cours d'eau consiste en la capacité d'un écosystème à résister aux perturbations et à retrouver un fonctionnement normal après celles-ci. L'augmentation de la résilience des cours d'eau permettra de mieux répondre aux aléas climatiques tel que l'augmentation de la fréquence et de la quantité de précipitations. Pour atteindre cet objectif, la Ville souhaite :

- 6. Développer un processus encadrant la gestion des cours d'eau afin de favoriser leur résilience**
 - 6.1. Mettre en place une politique afin d'identifier les intervenants et les responsabilités de la Ville quant à l'aménagement et l'entretien des cours d'eau incluant les berges
 - 6.2. Établir une méthode de révision et validation de la cartographie des cours d'eau en continu
 - 6.3. Réaliser des études et mettre à jour les études existantes sur les cours d'eau de Gatineau
 - 6.4. Faire une campagne de mesure de débits des cours d'eau
 - 6.5. Réaliser une étude de potentiel de remise à ciel ouvert de cours d'eau canalisés
 - 6.6. Favoriser les réaménagements de berges par méthodes de génie végétal ou mixte
 - 6.7. Préserver la capacité de rétention hydraulique des milieux humides par la mise à jour du cahier de gestion des eaux pluviales et l'analyse des bilans hydriques
 - 6.8. Revoir la réglementation d'urbanisme pour réduire les impacts des développements à proximité des cours d'eau
 - 6.9. Sensibiliser et accompagner les citoyens dans l'aménagement de leurs berges privées
 - 6.10. Élaborer un programme de soutien financier pour la restauration des bandes riveraines en milieu agricole

- 7. Améliorer le site du ruisseau de la Brasserie**
 - 7.1. Poursuivre les efforts de séparation de réseaux d'égouts unitaires dans le but de diminuer les surverses dans le ruisseau
 - 7.2. Effectuer une étude hydrologique et hydraulique et une étude écologique
 - 7.3. Intégrer la mise en valeur du ruisseau de la Brasserie aux outils de planification d'urbanisme
 - 7.4. Réaliser des actions mettant en valeur les éléments naturels du ruisseau
 - 7.5. Collaborer avec les propriétaires concernant la mise en valeur des terrains en rive et adjacents du ruisseau
 - 7.6. Effectuer une étude des ouvrages de surverse par rapport à la capacité de l'intercepteur régional

Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau

Le contrôle des espèces animales ou végétales, se propageant dans les milieux aquatiques et qui menacent l'équilibre du milieu naturel, est important. Empêcher la propagation des espèces nuisibles est une façon efficace de prévenir les invasions et les conséquences qui en découlent. Pour répondre à cet objectif, une action est prévue :

8. Mettre en place des mesures visant le contrôle de la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau

- 8.1. Réaliser un inventaire des espèces aquatiques exotiques envahissantes présentes dans les plans d'eau
- 8.2. Partager les données d'inventaire au plan d'action sur la biodiversité pour la mise en place de mesures d'interventions
- 8.3. Faire une étude technico-économique, réglementaire et d'impact portant sur l'implantation des stations de lavage d'embarcations
- 8.4. Réaliser divers outils de sensibilisation en lien avec les enjeux des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau
- 8.5. Mettre en place des stations de lavage d'embarcations

Assurer une qualité d'eau de baignade en milieu naturel lors de la période estivale

Pour s'assurer de la qualité sanitaire des eaux de baignade, la Ville doit surveiller la qualité microbiologique des eaux, l'état des plages et des milieux environnants. De plus, elle doit mettre en place les meilleures mesures de gestion et d'information auprès des usagers. Cet objectif est défini en deux actions :

9. Réaliser une gestion optimale des plages de la Ville afin d'assurer la qualité de l'eau pour les citoyens

- 9.1. Coordonner un comité interservices opérationnel pour la gestion des plages afin d'optimiser les actions de suivi de la qualité de l'eau
- 9.2. Implanter un mécanisme permettant d'assurer un suivi quotidien de la qualité de l'eau des trois plages municipales
- 9.3. Sensibiliser les citoyens sur la qualité de l'eau des plages
- 9.4. Mettre en place des outils pour le contrôle des oiseaux nuisibles

10. Améliorer la qualité de l'eau de baignade à la plage Moussette

- 10.1. Réaménager la plage Moussette afin d'améliorer la qualité de l'eau de baignade, l'expérience des citoyens, la sécurité sur le site, de diminuer l'érosion et de contrôler la présence des bernaches

La protection des écosystèmes aquatiques se traduit donc en un total de quatre objectifs, de dix actions et de trente-sept mesures.

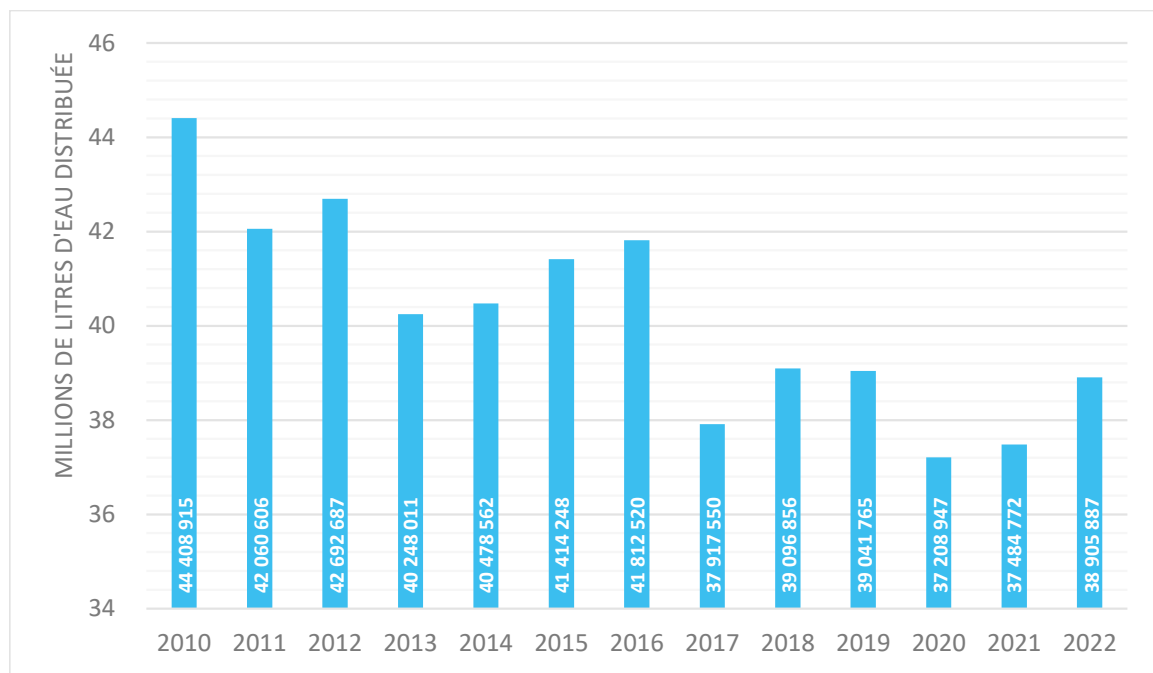


ORIENTATION 2

ORIENTATION 2 - ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE EN EAU POTABLE

La préservation de l'eau potable est indispensable pour assurer la santé et le bien-être des Gatinoises et des Gatinois. L'eau potable est nécessaire pour la consommation humaine, que ce soit pour des fins domestiques ou industrielles (telle la production alimentaire). Les efforts de réduction de consommation d'eau réalisés lors des dernières années sont considérables. Cependant, une tendance vers une augmentation de la production d'eau potable est constatée dans les dernières années. Afin de préserver la ressource et de s'adapter aux épisodes de sécheresse, les efforts d'économie d'eau potable doivent donc s'accroître afin d'éviter de revenir aux quantités d'eau distribuées d'il y a dix ans.

Figure 2 – Quantité d'eau distribuée annuellement entre 2010 et 2022



La Ville de Gatineau s'engage à préserver l'eau potable à partir du prélèvement à la source (ressource d'eau brute dans les rivières) jusqu'à la distribution aux utilisateurs pour leur consommation. Pour cela, elle se fixe quatre objectifs à atteindre qui sont déclinés en onze actions.

Produire et distribuer aux citoyens une eau de consommation de qualité supérieure

Produire mieux permet de préserver notre ressource eau. La mise en place de procédés efficaces pour produire une eau de qualité permet de limiter les besoins de prélèvement de la ressource dans son milieu. Pour confirmer que les procédés des quatre usines de production d'eau potable sont efficaces, des efforts seront déployés pour :

11. Répondre aux exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)

- 11.1. Mettre sur pied un comité interservices pour le suivi des recommandations
- 11.2. Élaborer un plan de protection pour chaque prise d'eau brute
- 11.3. Mettre à jour les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable

12. Répondre aux exigences du programme d'excellence PEXEP volet traitement de Réseau Environnement

- 12.1. Remplir les exigences liées à la phase 3 du programme pour les quatre usines afin d'obtenir minimalement 4 étoiles

13. Mettre en place les actions exigées par le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) en lien avec les entrées de service d'eau potable en plomb

- 13.1. Mettre en œuvre le plan d'action pour le suivi et le contrôle du plomb à l'aide des bilans annuels
- 13.2. Effectuer le remplacement des conduites en plomb suite à la mise en place de la réglementation et de la subvention de la Ville

14. Se conformer à la norme gouvernementale concernant les trihalométhanes (THM) dans l'eau potable

- 14.1. Mettre en fonction le procédé de post-ozonation à l'usine de production d'eau potable d'Aylmer

15. Diminuer la présence d'eau colorée dans les résidences de Gatineau

- 15.1. Réaliser un projet-pilote d'ajout d'un inhibiteur de corrosion dans un secteur choisi
- 15.2. Faire le suivi du plan de remplacement du réseau aqueduc

16. Assurer l'entretien et la mise à jour des usines de production d'eau potable

- 16.1. Moderniser l'usine du secteur Gatineau

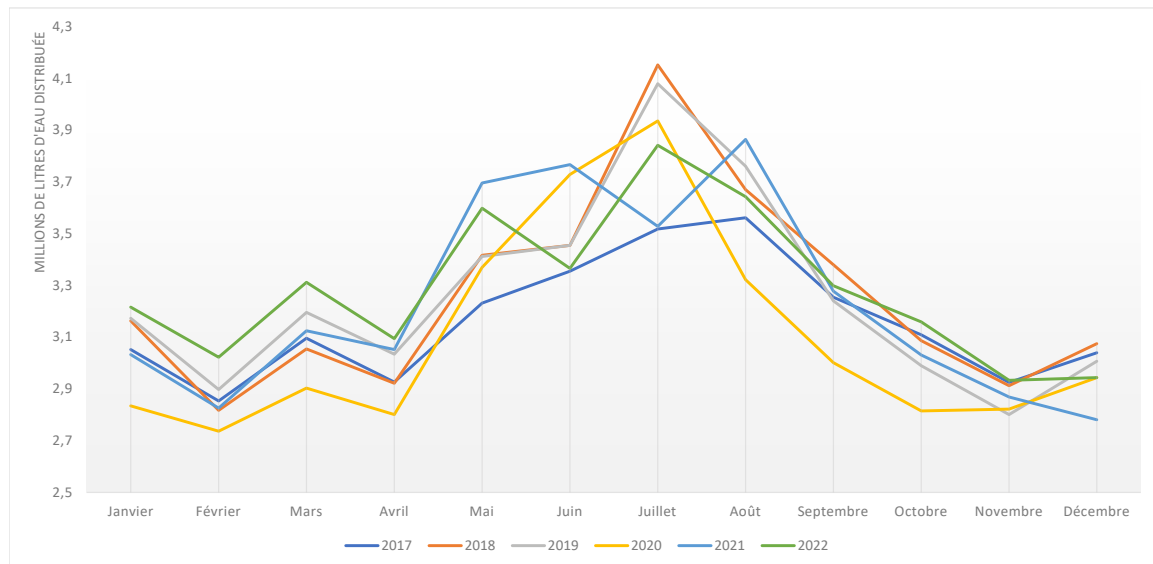
Valoriser la réduction de la consommation en eau potable municipale

Afin de préserver cette ressource naturelle limitée et menacée, il est nécessaire de réduire sa consommation d'eau tant au niveau du citoyen que de la municipalité. Le MAMH encourage les villes à participer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP). Cette stratégie consiste à des engagements et des mesures à mettre en place par les municipalités québécoises pour atteindre des objectifs d'économie d'eau potable spécifiques, précis et adaptés à leur réalité.

En période estivale, la consommation d'eau augmente considérablement. A titre d'exemple, en 2022, les gatinois et gatinoises ont consommés 30 % plus d'eau en juillet qu'en novembre grâce à l'utilisation de l'eau à l'extérieur. La figure suivante illustre la production d'eau potable mensuelle entre les années 2017 et 2022.

Figure 3 – Production mensuelle d'eau potable entre 2017 et 2022

Pour favoriser la réduction, les actions prévues consistent à :



17. Réaliser le plan d'action exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)

- 17.1. Faire approuver le bilan annuel de l'eau
- 17.2. Mettre à jour les outils de communications en cas de gel de conduites
- 17.3. Offrir des incitatifs pour l'installation d'équipements certifiés WaterSense® et la réparation des fuites pour les citoyens
- 17.4. Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'économie d'eau potable
- 17.5. Poursuivre le déploiement et la lecture des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) et les édifices municipaux
- 17.6. Poursuivre la détection des fuites sur le réseau d'eau potable ciblé
- 17.7. Poursuivre la collecte de données des secteurs de suivi afin d'estimer la consommation résidentielle
- 17.8. Optimiser la compilation des données du Bilan de l'eau
- 17.9. Réaliser des études comparatives des règlements municipaux pertinents afin de les resserrer
- 17.10. Modifier les règlements municipaux en fonction des études comparatives sur l'utilisation de l'eau potable
- 17.11. Développer des stratégies d'information en lien avec les modifications réglementaires
- 17.12. Poursuivre le déploiement des inspecteurs pour le respect du règlement en période estivale

18. Diminuer la dépendance à l'usage de l'eau potable pour des fins d'arrosage extérieur

- 18.1. Promouvoir des méthodes alternatives à l'utilisation d'eau potable à l'extérieur
- 18.2. Élaborer une stratégie visant à sensibiliser aux bonnes pratiques les responsables de jardins communautaires et les citoyens possédant un potager

19. Optimiser l'utilisation de l'eau potable dans les activités et infrastructures municipales

- 19.1. Réaliser un inventaire de l'utilisation de l'eau potable dans les édifices municipaux
- 19.2. Remplacer les pommes de douche afin qu'elles soient homologuées WaterSense®
- 19.3. Promouvoir l'exemplarité de la Ville en matière d'économie d'eau auprès des citoyens
- 19.4. Optimiser les pratiques d'arrosage des terrains municipaux

Promouvoir l'eau potable municipale de Gatineau

Encourager la consommation d'eau potable municipale améliore la qualité de vie des gatinois.es tout en favorisant des choix durables et responsables. Cette initiative vise à sensibiliser les résidents à l'importance de boire de l'eau de qualité, tout en valorisant les infrastructures municipales de traitement de l'eau. Faire connaître et sensibiliser les citoyens à la rareté de l'eau, les coûts associés à son traitement, son impact environnemental, les économies personnelles possibles et le rôle individuel qui peuvent jouer est l'objectif que souhaite poursuivre la Ville de Gatineau afin de préserver cette ressource précieuse.

Pour atteindre cet objectif la ville souhaite :

20. Promouvoir le remplissage des bouteilles réutilisables dans les édifices et les événements de la Ville

- 20.1. Suivre l'utilisation des buvettes portatives dans les festivals
- 20.2. Interdire la vente et la distribution de bouteilles d'eau en plastique à usage unique dans les événements corporatifs ou soutenus par la Ville
- 20.3. Interdire l'achat, la vente et la distribution de bouteilles d'eau en plastique à usage unique dans les édifices municipaux
- 20.4. Analyser la faisabilité de mettre en place une redevance sur l'achat de bouteille d'eau à usage unique
- 20.5. Analyser la faisabilité d'implanter une réglementation obligeant les ICI faisant la vente de bouteilles d'eau à usage unique de mettre à disposition des clients des buvettes permettant le remplissage de bouteilles d'eau réutilisables
- 20.6. Mettre en place une politique interne intégrant l'ajout de buvettes avec un dispositif de remplissage de bouteilles d'eau lors de rénovations ou lors de la construction d'un édifice municipal
- 20.7. Réaliser un projet afin de promouvoir les buvettes municipales permettant le remplissage des bouteilles réutilisables avec de l'eau municipale
- 20.8. Planifier le remplacement des buvettes présentes dans les centres de services, les bibliothèques et la Maison du citoyen

Obtenir l'attestation quinquennale pour chaque installation d'eau potable en vertu du RQEP

Pour chaque installation de production d'eau potable desservant plus de 5000 personnes, la Ville doit obtenir une attestation en vertu du RQEP. Cette attestation permet de faire périodiquement, aux cinq ans, une évaluation plus approfondie de la pérennité et de l'efficacité des installations de production d'eau potable. Pour répondre à cet objectif, une action est prévue :

21. Mettre à jour les attestations quinquennales en respectant le guide de réalisation fourni par le MELCCFP

- 21.1. Octroyer un mandat à une firme externe qui réalise les audits pour chaque usine de production d'eau potable conformément aux exigences du Ministère

L'approvisionnement durable en eau potable se traduit donc en un total de quatre objectifs, de onze actions et de trente-sept mesures.



ORIENTATION 3

ORIENTATION 3 - FAVORISER LA GESTION OPTIMALE DES EAUX PLUVIALES

Favoriser la gestion optimale des eaux pluviales permet de maximiser l'infiltration au plus près du point de chute afin de supporter ou d'alimenter le cycle naturel de l'eau. Cela permet de réduire le ruissellement des eaux pluviales entraînant le rejet de contaminants dans les milieux aquatiques, de limiter le risque d'inondations, mais aussi de favoriser un usage local de l'eau.

Le développement urbain a pour conséquence d'imperméabiliser les surfaces (stationnements, édifices, routes, etc.) ce qui a pour effet d'empêcher l'eau de s'infiltrer naturellement dans le sol. Avec les changements climatiques, de plus en plus d'épisodes de pluie intenses sont à prévoir. Bien que les équipes municipales inspectent et entretiennent les réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires, les infrastructures ne sont pas conçues pour capter des pluies en quantité exceptionnelle. La Ville poursuit donc ses investissements et ses efforts pour mieux capter les eaux pluviales et réduire leurs répercussions sur la population gatineoise.

Afin de favoriser la gestion durable des eaux pluviales, la Ville de Gatineau se fixe deux objectifs principaux déclinés en six actions.



Améliorer la gestion des eaux pluviales sur le territoire de Gatineau afin de faire face aux changements climatiques

La gestion des eaux pluviales est désormais un outil incontournable pour l'adaptation aux effets du changement climatique. L'amélioration de la gestion de cette ressource nécessite de l'innovation et la conciliation entre les usages, les besoins et les capacités.

Pour répondre à cet objectif, la Ville prévoit quatre actions :

22. Mettre en place des mesures incitatives à une optimisation de la gestion des eaux pluviales auprès des propriétaires

- 22.1. Instaurer un programme de subvention pour des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales pour les citoyens
- 22.2. Élaborer une stratégie visant l'aide à l'installation des dispositifs de gestion optimale des eaux pluviales
- 22.3. Informer les citoyens sur les réseaux d'égouts pluviaux et sur les aménagements exemplaires

23. Déterminer les enjeux liés à l'imperméabilisation des sols en milieu urbain

- 23.1. Effectuer une étude comparative de mesures écofiscales
- 23.2. Évaluer la réglementation applicable à l'aménagement des terrains

24. Intégrer les pratiques de gestion optimales (PGO) des eaux pluviales dans les projets d'infrastructures sur les espaces publics

- 24.1. Intégrer les PGO dans tous les devis normalisés et les coupes-types d'aménagement de rues
- 24.2. Réaliser des aménagements exemplaires en gestion des eaux pluviales sur des terrains municipaux

25. Rendre la Ville de Gatineau plus résiliente face aux inondations et aux crues printanières

- 25.1. Collaborer à l'élaboration du Plan d'intervention pour la prévention des inondations et la réduction des risques avec le Bureau de projets du bassin de l'Outaouais (MAMH)
- 25.2. Finaliser la cartographie des zones à risque d'inondations en fonction du nouveau cadre réglementaire provincial

Optimiser l'utilisation et la performance des bassins de rétention des eaux pluviales et des sites de dépôts à neige

Les bassins de rétention des eaux pluviales sont importants dans un milieu urbain. Ils permettent de ralentir les écoulements des eaux vers le réseau d'égout tout en maximisant leur infiltration dans le sol. Cette solution peut être conçue afin de répondre à d'autres fonctions ou usages tels que les aménagements paysagers, les îlots de fraîcheur, les activités sportives et récréatives. Il convient aussi de prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer de leur pérennité fonctionnelle dans le temps, tout en veillant à leur bon entretien.

Les sites de dépôts à neige permettent d'accumuler la neige contaminée par l'épandage de fondants et d'abrasifs ainsi que par la présence d'ordures et d'autres polluants. En réponse à la demande gouvernementale, à travers son programme d'assainissement sur les lieux d'élimination de neige, la Ville planifie de perfectionner ses sites de dépôts à neige afin de minimiser les impacts environnementaux sur les milieux naturels.

Pour atteindre cet objectif la ville souhaite :

26. Améliorer l'utilisation, l'efficacité et la conception des bassins de rétention

- 26.1. Dresser un inventaire des bassins de rétention existants en fonction des catégories et des usages
- 26.2. Faire une analyse comparative avec d'autres municipalités et une étude d'impact concernant l'ajout d'usages complémentaires aux bassins de rétention en fonction de l'usage actuel des citoyens
- 26.3. Réaliser un guide d'accompagnement pour les promoteurs en prévision de la construction d'un bassin de rétention
- 26.4. Réaliser une étude technique de niveau de service des bassins de rétention d'envergure
- 26.5. Adapter les bassins de rétention actuels afin d'y intégrer des usages complémentaires

27. Améliorer la performance environnementale des sites de dépôts à neige

- 27.1. Mettre en place un programme d'analyse interne des eaux de ruissellement des sites de dépôts à neige
- 27.2. Réaliser les mesures de mitigations aux sites de dépôts à neige problématiques
- 27.3. Évaluer la capacité physique des sites de dépôts à neige afin d'analyser les besoins en agrandissement ou pour la création d'un nouveau site
- 27.4. Construire un mur au site de dépôt à neige de la rue Buteau afin de protéger un habitat sensible

Favoriser la gestion optimale des eaux pluviales se traduit donc en un total de deux objectifs, de six actions et de dix-huit mesures.



ORIENTATION 4

ORIENTATION 4 - OPTIMISER L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Les eaux usées sont les eaux souillées à la suite de leur utilisation, que ce soit au niveau domestique, commercial ou industriel. Ces eaux usées doivent être traitées par un procédé visant la décontamination de l'eau, nommé l'assainissement des eaux. Ce processus doit être optimal pour répondre aux normes gouvernementales, qui ont comme objectif de ne causer aucun impact sur l'environnement. C'est le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du gouvernement du Québec qui dicte les nombreuses mesures de contrôle du traitement des eaux.

La Ville de Gatineau traite annuellement plus de 62 milliards de litres d'eaux usées par le biais de ses deux usines de traitement : l'usine de Gatineau située sur la rue Notre-Dame et les étangs aérés de Masson-Angers.

Figure 4– Variation du débit moyen d'eau usée traitée par jour à l'usine de Gatineau entre 2005 et 2022

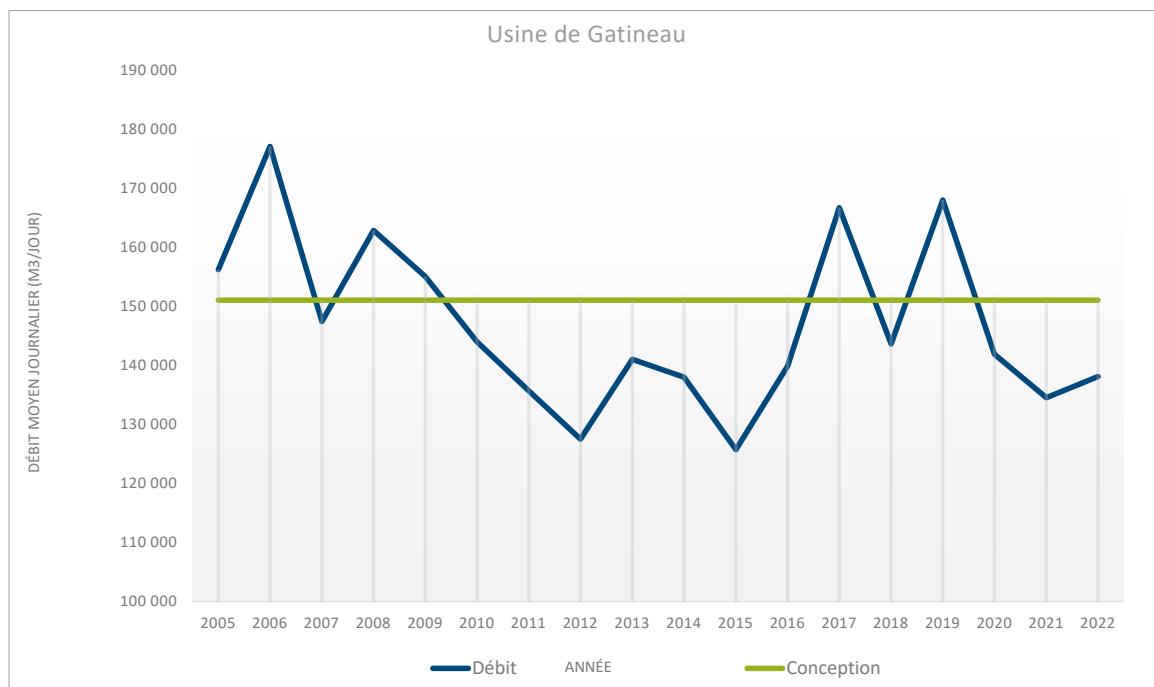
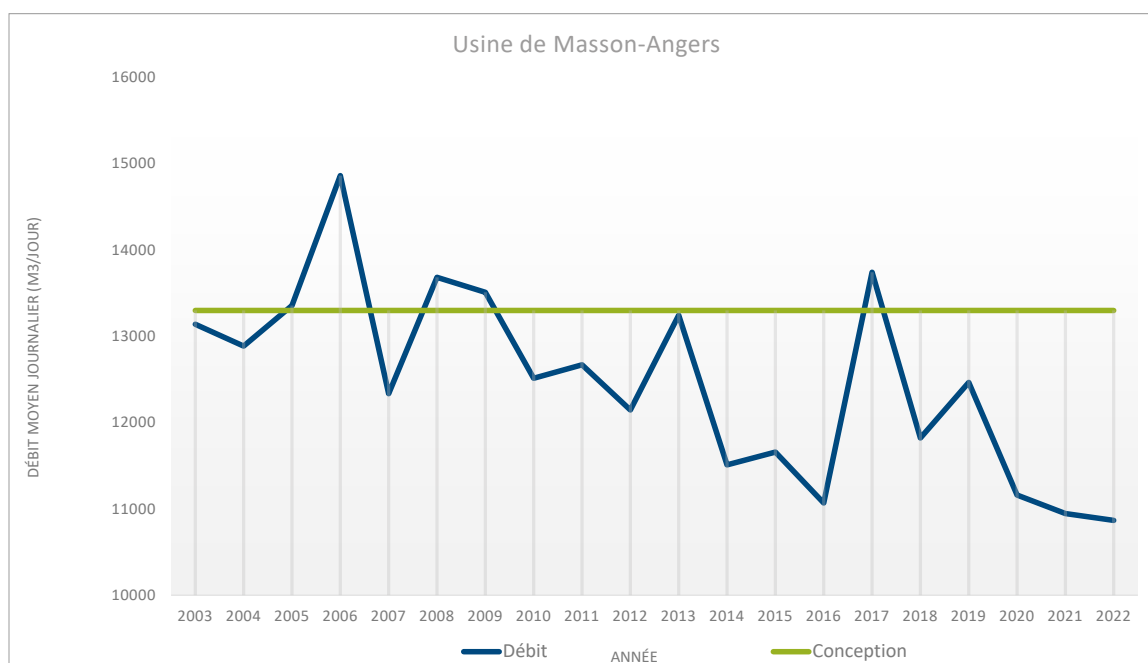


Figure 5- Variation du débit moyen d'eau usée traitée par jour à l'usine de Masson-Angers entre 2003 et 2022



Le réseau d'égout comprend actuellement 92 ouvrages de surverses dont certaines sont problématiques. Ce nombre fluctue annuellement de plus ou moins cinq en raison de découvertes ou de condamnations d'ouvrages de surverses. Afin de protéger les infrastructures existantes en réduisant au maximum les risques de refoulement d'égout lors de fortes précipitations ou de situations d'urgence, les ouvrages de surverses doivent être utilisés pour évacuer les eaux usées dans les milieux naturels. La Ville est aussi responsable d'appliquer sur l'ensemble de son territoire le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22). Afin d'optimiser l'assainissement des eaux usées, la Ville de Gatineau se fixe trois objectifs principaux.

Répondre aux problèmes de refoulement d'égout et de débordement de surverses

Les refoulements d'égouts et les surverses sont des problématiques importantes ayant un impact considérable du point de vue sanitaire et environnemental. Une façon efficace de diminuer les refoulements d'égout est de réduire l'apport en eau de pluie dans le réseau. Pour répondre à cet objectif, deux actions sont prévues :

28. Poursuivre le projet de détection des raccordements inversés

- 28.1. Assurer le suivi du projet d'investigation des réseaux d'égouts pour la recherche des raccordements inversés
- 28.2. Effectuer les travaux correctifs

29. Diminuer le nombre d'occurrences de surverses

- 29.1. Poursuivre la réalisation des travaux de réduction des débordements
- 29.2. Élaborer une stratégie visant à informer les citoyens sur les réseaux d'égouts et sur les comportements à valoriser
- 29.3. Élaborer un plan directeur des surverses

Assurer un rendement d'assainissement supérieur aux deux stations d'épuration

La station d'épuration de Gatineau est en mesure de répondre au Programme d'excellence des stations de récupération des ressources de l'eau (PEX-StaRRE) de Réseau Environnement. Ce programme vise à assurer l'amélioration de la qualité des rejets liquides tout en maximisant la récupération des ressources de l'eau des stations de traitement d'eaux usées. L'usine de traitement des eaux usées du secteur Gatineau a obtenu le niveau de 3 étoiles, lors de sa première participation au programme en 2022. Les deux usines ont obtenu leur attestation d'assainissement municipale, lesquelles permettent d'établir des normes de rejets pour des paramètres non visés par le ROMAEU. De plus, la Ville de Gatineau inclura notamment une veille scientifique et technique en lien avec les contaminants d'intérêt émergents. L'usine de traitement des eaux usées de Gatineau terminera sa modernisation en 2026, ce qui permettra d'atteindre un rendement d'assainissement supérieur. Pour ce faire, trois actions sont identifiées :

30. Répondre aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) afin de conserver l'attestation d'assainissement municipale (AAM)

- 30.1. Réaliser la caractérisation de l'effluent de la station d'épuration de Gatineau
- 30.2. Réaliser la caractérisation de l'effluent de la station d'épuration de Masson-Angers
- 30.3. Assurer un suivi sur les échéanciers proposés des programmes correcteurs en lien avec les travaux des différents postes de pompage et des ouvrages de surverse

31. Participer au programme d'excellence StaRRE de Réseau Environnement

- 31.1. Maintenir la phase 2 du programme d'excellence durant la modernisation de la station d'épuration de Gatineau
- 31.2. Obtenir la certification de la phase 3 après la modernisation de la station d'épuration de Gatineau

32. Répondre aux problèmes liés aux contaminants d'intérêt émergents dans le cycle de l'eau municipale

- 32.1. Réaliser un projet de recherche sur les microplastiques et nanoplastiques se trouvant dans les eaux usées et dans l'eau potable
- 32.2. Instaurer un mécanisme de veille concernant les contaminants d'intérêt émergents
- 32.3. Élaborer une stratégie visant la sensibilisation en lien avec les contaminants d'intérêt émergents

Assurer un suivi des rejets à l'environnement des fosses septiques sur le territoire de Gatineau

La Ville a mis sur pied un programme de suivi environnemental des installations septiques afin de se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22) du gouvernement du Québec. La Ville poursuit ses efforts de suivi avec cette action :

33. Assurer le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement auprès des propriétaires de fosses septiques

33.1. Poursuivre l'application réglementaire

L'optimisation de l'assainissement des eaux usées se décline donc en un total de trois objectifs, de six actions et de quatorze mesures.



ORIENTATION 5

ORIENTATION 5 - ASSURER LA GOUVERNANCE PROACTIVE DU PLAN DE GESTION DE L'EAU

La bonne gouvernance est un facteur clé de réussite. Elle consiste à piloter et assurer l'atteinte des objectifs fixés. Pour assurer la réalisation des actions prévues dans le plan d'action, mobiliser les partenaires et informer les Gatinoises et Gatinois, il est important de planifier en amont les ressources et moyens nécessaires, de coordonner la mise en œuvre des actions, de faire le suivi et de communiquer l'avancement et l'accomplissement du projet.

Pour assurer la gouvernance du plan de gestion de l'eau, la Ville de Gatineau se fixe deux objectifs.

Effectuer le suivi du Plan de gestion de l'eau 2024-2029

Le suivi du plan consiste à mesurer les impacts et l'atteinte des cibles fixées pour les actions qui auront été mises en œuvre. Assurer un suivi en continu permet de s'ajuster et d'être en amélioration continue. La reddition de compte contribue à informer les citoyens et les parties prenantes sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan de gestion de l'eau tout en favorisant la mobilisation citoyenne et en encourageant la municipalité à poursuivre pleinement son engagement. Pour répondre à cet objectif, deux actions sont prévues :

34. Assurer une reddition de comptes à partir de 2025 et diffuser l'état d'avancement

- 34.1. Réaliser annuellement le bilan du Plan de gestion de l'eau
- 34.2. Réaliser le bilan global du PGE
- 34.3. Présenter le bilan annuel à la CELCC
- 34.4. Ajouter le bilan global sur le site Web

Prévoir l'élaboration du prochain Plan de gestion de l'eau pour 2030

Les études et recherches sur la ressource en eau et les risques qui y sont liés ne cessent de se développer demandant aux politiques publiques d'évoluer avec elles. Étant donné que l'eau est essentielle à la vie et qu'elle est de plus en plus menacée par les changements climatiques, la Ville de Gatineau souhaite poursuivre ses efforts afin de protéger les écosystèmes aquatiques, d'assurer un approvisionnement durable en eau potable, de gérer optimalement les eaux pluviales et d'optimiser l'assainissement des eaux usées. Ce futur plan permettra d'adapter ses actions aux nouvelles normes, innovations et contexte. Pour répondre à cet objectif, la Ville prévoit :

35. Planifier les étapes et les ressources humaines et financières

- 35.1. Organiser les consultations internes et externes
- 35.2. Rédiger le nouveau Plan
- 35.3. Présenter le Plan au conseil municipal pour son approbation

Pour assurer la gouvernance proactive du plan de gestion de l'eau, deux objectifs ont été fixés qui se déclinent deux actions et sept mesures.

CONCLUSION

Le Plan de gestion de l'eau est l'outil qui permet à la Ville de Gatineau de répondre efficacement aux enjeux et aux attentes des citoyens en lien avec l'eau. La protection des écosystèmes aquatiques et la production d'une eau potable de qualité sont au cœur des préoccupations de la population. Ainsi, la Ville entreprend tous les efforts possibles pour la protection de cette ressource.

Le succès du Plan de gestion de l'eau se concrétisera par la mobilisation des partenaires concernés et l'ensemble des ressources nécessaires pour la mise en œuvre. L'accomplissement et le suivi des actions par les employés municipaux sont garants de la réussite. La Ville s'engage à publier un bilan annuel afin d'informer la population de l'avancement et de l'accomplissement des projets.

La Ville de Gatineau invite les gatinoises et les gatinois, de même que les organismes du milieu, à participer activement aux efforts déployés dans les aspects qui les concernent, car ils sont des éléments essentiels dans la réussite de cette démarche. Chaque geste compte, que ce soit à l'échelle d'une maison, d'un commerce, d'un quartier ou de l'ensemble du territoire.

En plus de contribuer à la protection et la préservation de l'eau sur le territoire, il est évident que la réussite de cette démarche permettra aussi à la Ville de Gatineau de mieux lutter et de s'adapter aux changements climatiques, tout en contribuant à la protection de la biodiversité.

La Ville de Gatineau prend à cœur la gestion durable de sa ressource précieuse qu'est l'eau. En plus d'être essentielle à la vie, l'eau a une importance autant au niveau sanitaire, social, culturel et environnemental !

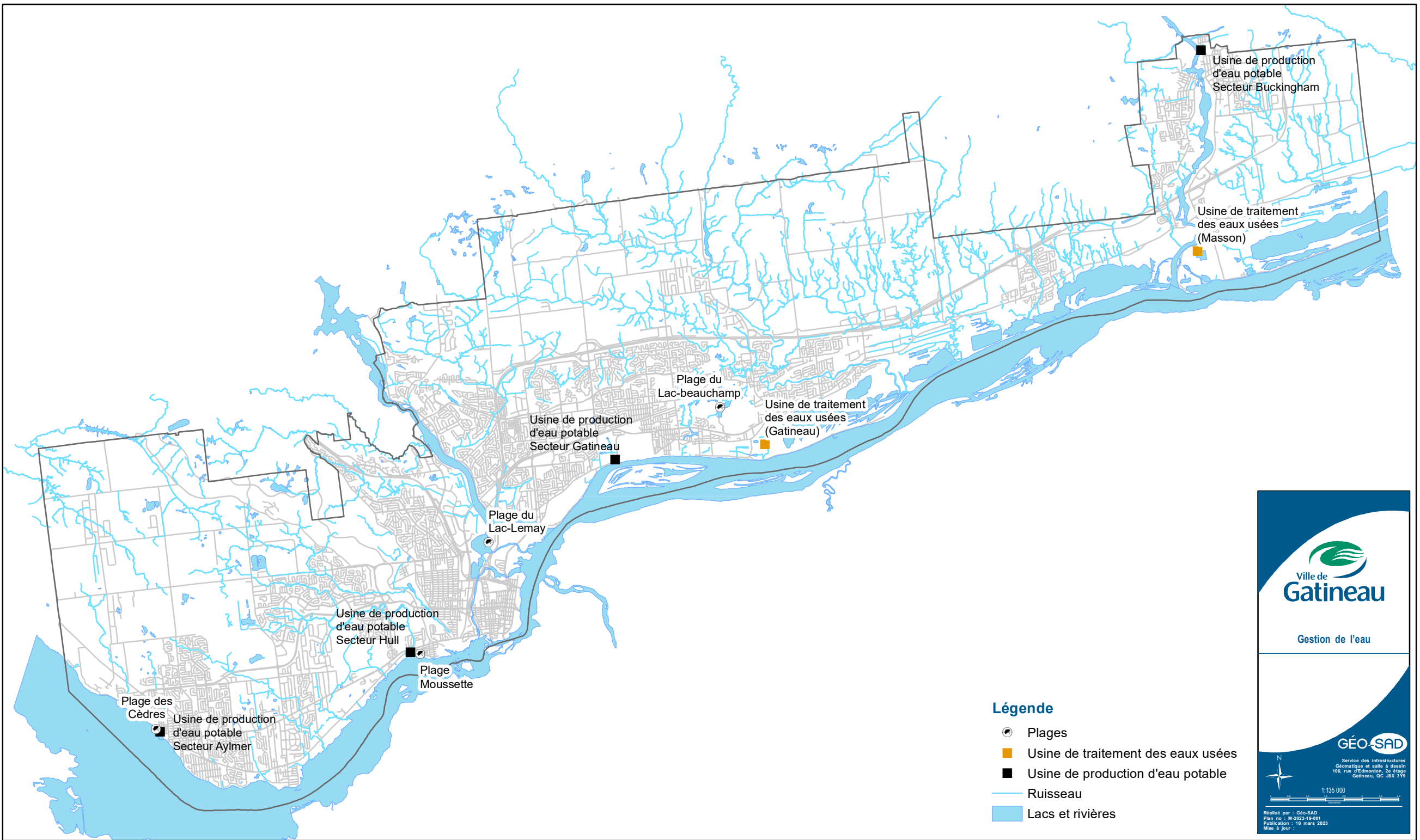
Ce plan est l'élaboration d'une formule gagnante composée de 5 orientations, 15 objectifs, 35 actions et 113 mesures. Transversalité, résilience, transparence, collaboration et leadership visionnaire sont au cœur du Plan de gestion de l'eau 2024-2029










ANNEXE 1

CARTE GESTION DE L'EAU



Légende

-  Plages
-  Usine de traitement des eaux usées
-  Usine de production d'eau potable
-  Ruisseau
-  Lacs et rivières



**Ville de
Gatineau**

Gestion de l'eau



Service des Infrastructures
Géomatique et salle à dessin
100, rue d'Edmonton, 2e étage
Gatineau, QC J8X 3Y9



1:135 000

Réalisé par : Géo-SAD
Plan no : M-2023-19-001
Publication : 10 mars 2023
Mise à jour :



ANNEXE 2

PLAN D'ACTION 2024-2029

PLAN D'ACTION DU PLAN DE GESTION DE L'EAU 2024-2029

Orientation 1 - Protéger les écosystèmes aquatiques				MISE EN ŒUVRE/ANNÉE					
OBJECTIFS	ACTIONS	MESURES		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques	1 Encadrer les activités humaines pouvant affecter les écosystèmes aquatiques	1.1	Collaborer à l'identification et l'aménagement de sites de mise à l'eau pour embarcation non motorisée dans le cadre du plan de développement du plein air urbain	X	X	X	X	X	X
		1.2	Réaliser un portrait des besoins en eau en accord avec le Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA)			X			
		1.3	Caractériser et valider les milieux humides et hydriques en lien avec le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)		X	X	X		
	2 Réviser le plan de gestion environnementale du lac Beauchamp	2.1	Mettre à jour le plan d'action du plan de gestion environnementale du lac Beauchamp	X	X				
		2.2	Assurer l'arrimage du plan de gestion environnementale du lac Beauchamp avec le plan de conservation et le plan directeur du Parc du Lac-Beauchamp	X	X				
	3 Évaluer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau	3.1	Développer des méthodes analytiques pour l'analyse des paramètres physicochimiques et microbiologiques au laboratoire de la Ville de Gatineau	X	X				
		3.2	Réaliser un diagnostic de la qualité de l'eau des principaux cours d'eau et des lacs	X	X	X	X	X	X
	4 Collaborer à la réalisation de la politique de viabilité hivernale	4.1	Soutenir les enjeux environnementaux lors de la participation au projet-pilote d'implantation de quartiers écologiques en période hivernale	X	X				
	5 Soutenir les organismes environnementaux présents sur le territoire	5.1	Élaborer un programme de soutien financier pour les organismes de bassins versants	X	X	X	X	X	X
		5.2	Élaborer un programme de soutien financier en lien avec le Plan de gestion de l'eau accessible à tous à l'exception des OBVs		X	X	X	X	X
		5.3	Participer activement auprès des tables de concertation et des comités de l'Outaouais	X	X	X	X	X	X

OBJECTIFS	ACTIONS		MESURES	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Assurer une gestion durable des cours d'eau	6	Développer un processus encadrant la gestion des cours d'eau afin de favoriser leur résilience	6.1	Mettre en place une politique afin d'identifier les intervenants et les responsabilités de la Ville quant à l'aménagement et l'entretien des cours d'eau incluant les berges	X					
			6.2	Établir une méthode de révision et validation de la cartographie des cours d'eau en continu		X	X	X	X	X
			6.3	Réaliser des études et mettre à jour les études existantes sur les cours d'eau de Gatineau	X	X	X	X	X	X
			6.4	Faire une campagne de mesure de débits des cours d'eau	X	X	X	X	X	X
			6.5	Réaliser une étude de potentiel de remise à ciel ouvert de cours d'eau canalisés				X	X	
			6.6	Favoriser les réaménagements de berges par méthodes de génie végétal ou mixte	X	X	X	X	X	X
			6.7	Préserver la capacité de rétention hydraulique des milieux humides par la mise à jour du cahier de gestion des eaux pluviales et l'analyse des bilans hydriques	X					
			6.8	Revoir la réglementation d'urbanisme pour réduire les impacts des développements à proximité des cours d'eau		X	X	X		
			6.9	Sensibiliser et accompagner les citoyens dans l'aménagement de leurs berges privées			X			
			6.10	Élaborer un programme de soutien financier pour la restauration des bandes riveraines en milieu agricole		X				
	7	Améliorer le site du ruisseau de la Brasserie	7.1	Poursuivre les efforts de séparation de réseaux d'égouts unitaires dans le but de diminuer les surverses dans le ruisseau	X	X	X	X	X	X
			7.2	Effectuer une étude hydrologique et hydraulique et une étude écologique	X	X	X			
			7.3	Intégrer la mise en valeur du ruisseau de la Brasserie aux outils de planification d'urbanisme	X	X				
			7.4	Réaliser des actions mettant en valeur les éléments naturels du ruisseau	X	X	X			
			7.5	Collaborer avec les propriétaires concernant la mise en valeur des terrains en rive et adjacents du ruisseau		X				
7.6			Effectuer une étude des ouvrages de surverse par rapport à la capacité de l'intercepteur régional	X	X	X	X			
limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau	8	Encadrer les activités humaines pouvant affecter les écosystèmes aquatiques	8.1	Réaliser un inventaire des espèces aquatiques exotiques envahissantes présentes dans les plans d'eau		X	X			
			8.2	Partager les données d'inventaire au plan d'action sur la biodiversité pour la mise en place de mesures d'interventions				X		
			8.3	Faire une étude technico-économique, réglementaire et d'impact portant sur l'implantation des stations de lavage d'embarcations			X			
			8.4	Réaliser divers outils de sensibilisation en lien avec les enjeux des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau		X	X	X	X	
			8.5	Mettre en place des stations de lavage d'embarcations				X	X	X
Assurer une qualité d'eau de baignade en milieu naturel lors de la période estivale	9	Réaliser une gestion optimale des plages de la Ville afin d'assurer la qualité de l'eau pour les citoyens	9.1	Coordonner un comité interservices opérationnel pour la gestion des plages afin d'optimiser les actions de suivi de la qualité de l'eau	X	X	X	X	X	X
			9.2	Implanter un mécanisme permettant d'assurer un suivi quotidien de la qualité de l'eau des trois plages municipales	X	X				
			9.3	Sensibiliser les citoyens sur la qualité de l'eau des plages		X	X	X	X	X
			9.4	Mettre en place des outils pour le contrôle des oiseaux nuisibles	X	X	X			
	10	Améliorer la qualité de l'eau de baignade à la plage Moussette	10.1	Réaménager la plage Moussette afin d'améliorer la qualité de l'eau de baignade, l'expérience des citoyens, la sécurité sur le site, de diminuer l'érosion et de contrôler la présence des bernaches		X	X	X	X	

Orientation 2 - Assurer un approvisionnement durable en eau potable				MISE EN ŒUVRE/ANNÉE					
OBJECTIFS	ACTIONS	MESURES		2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produire et distribuer aux citoyens une eau de consommation de qualité supérieure	11 Répondre aux exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)	11.1	Mettre sur pied un comité interservices pour le suivi des recommandations	X					
		11.2	Élaborer un plan de protection pour chaque prise d'eau brute	X	X				
		11.3	Mettre à jour les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable	X	X	X			
	12 Répondre aux exigences du programme d'excellence PEXEP volet traitement de Réseau environnement	12.1	Remplir les exigences liées à la phase 3 du programme pour les quatre usines afin d'obtenir minimalement 4 étoiles	X					
	13 Mettre en place les actions exigées par le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) en lien avec les entrées de service d'eau potable en plomb	13.1	Mettre en oeuvre le plan d'action pour le suivi et le contrôle du plomb à l'aide des bilans annuels	X	X	X	X	X	X
		13.2	Effectuer le remplacement des conduites en plomb suite à la mise en place de la réglementation et de la subvention de la Ville	X	X	X	X	X	X
	14 Se conformer à la norme gouvernementale concernant les trihalométhanes (THM) dans l'eau potable	14.1	Mettre en fonction le procédé de post-ozonation à l'usine de production d'eau potable d'Aylmer	X					
	15 Diminuer la présence d'eau colorée dans les résidences de Gatineau	15.1	Réaliser un projet-pilote d'ajout d'un inhibiteur de corrosion dans un secteur choisi	X	X				
		15.2	Faire le suivi du plan de remplacement du réseau aqueduc	X	X	X	X	X	X
	16 Assurer l'entretien et la mise à jour des usines de production d'eau potable	16.1	Moderniser l'usine du secteur Gatineau	X	X	X	X		

OBJECTIFS	ACTIONS	MESURES	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Valoriser la réduction de la consommation en eau potable municipale	17 Réaliser le plan d'action exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)	171	Faire approuver le bilan annuel de l'eau	X	X	X	X	X	X
		172	Mettre à jour les outils de communications en cas de gel de conduites	X					
		173	Offrir des incitatifs pour l'installation d'équipements certifiés WaterSense® et la réparation des fuites pour les citoyens			X			
		174	Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'économie d'eau potable	X	X	X	X	X	X
		175	Poursuivre le déploiement et la lecture des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) et dans les édifices municipaux	X	X	X	X	X	X
		176	Poursuivre la détection des fuites sur le réseau d'eau potable ciblé	X	X	X	X	X	X
		177	Poursuivre la collecte de données des secteurs de suivi de la consommation afin d'estimer la consommation résidentielle	X	X	X	X	X	X
		178	Optimiser la compilation des données du Bilan de l'eau	X	X				
		179	Réaliser des études comparatives des règlements municipaux pertinents afin de les resserrer	X	X				
		1710	Modifier les règlements municipaux en fonction des études comparatives sur l'utilisation de l'eau potable		X				
		1711	Développer des stratégies d'information en lien avec les modifications réglementaires		X	X			
		1712	Poursuivre le déploiement des inspecteurs pour le respect du règlement en période estivale	X	X	X	X	X	X
	18 Diminuer la dépendance à l'usage de l'eau potable pour des fins d'arrosage extérieur	18.1	Promouvoir des méthodes alternatives à l'utilisation d'eau potable à l'extérieur		X	X	X	X	X
		18.2	Élaborer une stratégie visant à sensibiliser aux bonnes pratiques les responsables de jardins communautaires et les citoyens possédant un potager		X				
	19 Optimiser l'utilisation de l'eau potable dans les activités et infrastructures municipales	19.1	Réaliser un inventaire de l'utilisation de l'eau potable dans les édifices municipaux		X	X			
		19.2	Remplacer les pommes de douche afin qu'elles soient homologuées WaterSense®				X		
		19.3	Promouvoir l'exemplarité de la Ville en matière d'économie d'eau auprès des citoyens					X	
		19.4	Optimiser les pratiques d'arrosage des terrains municipaux			X			

OBJECTIFS	ACTIONS	MESURES	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Promouvoir l'eau potable municipale de Gatineau	20 Promouvoir le remplissage des bouteilles réutilisables dans les édifices et les événements de la Ville	20.1 Suivre l'utilisation des buvettes portatives dans les festivals	X	X	X	X	X	X
		20.2 Interdire la vente et la distribution de bouteilles d'eau en plastique à usage unique dans les événements corporatifs ou soutenus par la Ville		X	X	X	X	
		20.3 Interdire l'achat, la vente et la distribution de bouteilles d'eau en plastique à usage unique dans les édifices municipaux	X	X				
		20.4 Analyser la faisabilité de mettre en place une redevance sur l'achat de bouteille d'eau à usage unique	X					
		20.5 Analyser la faisabilité d'implanter une réglementation obligeant les ICI faisant la vente de bouteilles d'eau à usage unique de mettre à disposition des clients des buvettes permettant le remplissage de bouteilles d'eau réutilisables	X					
		20.6 Mettre en place une politique interne intégrant l'ajout de buvettes avec un dispositif de remplissage de bouteilles d'eau lors de rénovations ou lors de la construction d'un édifice municipal				X		
		20.7 Réaliser un projet afin de promouvoir les buvettes municipales permettant le remplissage des bouteilles réutilisables avec de l'eau municipale	X					
		20.8 Planifier le remplacement des buvettes présentes dans les centres de services, les bibliothèques et la Maison du citoyen			X			
Obtenir l'attestation quinquennale pour chaque installation d'eau potable en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)	21 Mettre à jour les attestations quinquennales en respectant le guide de réalisation fourni par le MELCCFP	21.1 Octroyer un mandat à une firme externe qui réalise les audits pour chaque usine de production d'eau potable conformément aux exigences du Ministère			X	X		
Orientation 3 - Favoriser la gestion optimale des eaux pluviales			MISE EN ŒUVRE/ANNÉE					
OBJECTIFS	ACTIONS	MESURES	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produire et distribuer aux citoyens une eau de consommation de qualité supérieure	22 Mettre en place des mesures incitatives à une optimisation de la gestion des eaux pluviales auprès des propriétaires	22.1 Instaurer un programme de subvention pour des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales pour les citoyens	X					
		22.2 Élaborer une stratégie visant l'aide à l'installation des dispositifs de gestion optimale des eaux pluviales	X					
		22.3 Informer les citoyens sur les réseaux d'égout pluviaux et sur les aménagements exemplaires	X					
	23 Déterminer les enjeux liés à l'imperméabilisation des sols en milieu urbain	23.1 Effectuer une étude comparative de mesures écofiscales	X					
		23.2 Évaluer la réglementation applicable à l'aménagement des terrains			X			
	24 Intégrer les pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales dans les projets d'infrastructures sur les espaces publics	24.1 Intégrer les PGO dans tous les devis normalisés et les coupe-types d'aménagement de rues	X	X	X			
		24.2 Réaliser des aménagements exemplaires en gestion des eaux pluviales sur des terrains municipaux	X	X	X	X	X	X
	25 Rendre la Ville de Gatineau plus résiliente face aux inondations et aux crues printanières	25.1 Collaborer à l'élaboration du Plan d'intervention pour la prévention des inondations et la réduction des risques avec le Bureau de projets du bassin de l'Outaouais (MAMH)	X	X	X	X	X	X
25.2 Finaliser la cartographie des zones à risque d'inondations en fonction du nouveau cadre réglementaire provincial		X	X					

Optimiser l'utilisation et la performance des bassins de rétention des eaux pluviales et des sites de dépôts à neige	26	Améliorer l'utilisation, l'efficacité et la conception des bassins de rétention	26.1	Dresser un inventaire des bassins de rétention existants en fonction des catégories et des usages	X					
			26.2	Faire une analyse comparative avec d'autres municipalités et une étude d'impact concernant l'ajout d'usages complémentaires aux bassins de rétention en fonction de l'usage actuel des citoyens	X					
			26.3	Réaliser un guide d'accompagnement pour les promoteurs en prévision de la construction d'un bassin de rétention					X	
			26.4	Réaliser une étude technique de niveau de service des bassins de rétention d'envergure	X	X	X	X	X	X
			26.5	Adapter les bassins de rétention actuels afin d'y intégrer des usages complémentaires		X	X	X	X	X
	27	Améliorer la performance environnementale des sites de dépôts à neige	27.1	Mettre en place un programme d'analyse interne des eaux de ruissellement des sites de dépôts à neige	X	X	X	X	X	X
			27.2	Réaliser les mesures de mitigations aux sites de dépôts à neige problématiques	X					
			27.3	Évaluer la capacité physique des sites de dépôts à neige afin d'analyser les besoins en agrandissement ou pour la création d'un nouveau site	X	X				
			27.4	Construire un mur au site de dépôt à neige de la rue Buteau afin de protéger un habitat sensible	X					

Orientation 4 - Optimiser l'assainissement des eaux usées

MISE EN ŒUVRE/ANNÉE

OBJECTIFS	ACTIONS	MESURES	MISE EN ŒUVRE/ANNÉE							
			2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Répondre aux problèmes de refoulement d'égout et de débordement de surverses	28	28.1	Assurer le suivi du projet d'investigation des réseaux d'égouts pour la recherche des raccordements inversés	X						
		28.2	Effectuer les travaux correctifs	X						
	29	Diminuer le nombre d'occurrences de surverses	29.1	Poursuivre la réalisation des travaux de réduction des débordements					X	
			29.2	Élaborer une stratégie visant à informer les citoyens sur les réseaux d'égouts et sur les comportements à valoriser	X	X	X	X	X	X
			29.3	Élaborer un plan directeur des surverses		X	X	X	X	X
Assurer un rendement d'assainissement supérieur aux deux stations d'épuration	30	Répondre aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) afin de conserver l'attestation d'assainissement municipale (AAM)	30.1	Réaliser la caractérisation de l'effluent de la station d'épuration de Gatineau		X	X			
			30.2	Réaliser la caractérisation de l'effluent de la station d'épuration de Masson-Angers	X	X				
			30.3	Assurer un suivi sur les échéanciers proposés des programmes correcteurs en lien avec les travaux des différents postes de pompage et des ouvrages de surverse		X	X	X	X	X
	31	Participer au programme d'excellence StaRRE de Réseau environnement	31.1	Maintenir la phase 2 du programme d'excellence durant la modernisation de la station d'épuration de Gatineau	X	X	X			
			31.2	Obtenir la certification de la phase 3 après la modernisation de la station d'épuration de Gatineau				X		
	32	Répondre aux problèmes des contaminants d'intérêt émergents dans le cycle de l'eau municipale	32.1	Réaliser un projet de recherche sur les microplastiques et nanoplastiques se trouvant dans les eaux usées et dans l'eau potable	X	X	X			
			32.2	Instaurer un mécanisme de veille concernant les contaminants d'intérêt émergents	X					
			32.3	Élaborer une stratégie visant la sensibilisation en lien avec les contaminants d'intérêt émergents			X			
	Assurer un suivi des rejets à l'environnement des fosses septiques sur le territoire de Gatineau	33	Assurer le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement auprès des propriétaires de fosses septiques	33.1	Poursuivre l'application règlementaire	X	X	X	X	X

Orientation 5 - Assurer la gouvernance proactive du plan de gestion de l'eau				MISE EN ŒUVRE/ANNÉE						
OBJECTIFS	ACTIONS		MESURES	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Effectuer le suivi du Plan de gestion de l'eau 2024-2029	34	Assurer la reddition de comptes à partir de 2025 et diffuser l'état d'avancement	34.1	Réaliser annuellement le bilan du Plan de gestion de l'eau		X	X	X	X	X
			34.2	Réaliser le bilan global du PGE						X
			34.3	Présenter le bilan annuel à la CELCC		X	X	X	X	X
			34.4	Ajouter le bilan global sur le site Web						X
Prévoir l'élaboration du prochain Plan de gestion de l'eau pour 2030	35	Planifier les étapes et les ressources humaines et financières	35.1	Organiser les consultations internes et externes						X
			35.2	Rédiger le nouveau Plan						X
			35.3	Présenter le Plan au conseil municipal pour son approbation						X

The background is a dark blue gradient. A thin, light blue diagonal line runs from the bottom left towards the top right. Several thick, parallel diagonal lines in different colors are scattered across the page: a lime green one at the top left, a grey one in the middle left, a teal one at the bottom left, a purple one at the bottom right, and a bright cyan one in the middle right.

ANNEXE 3

FICHES ACTIONS

ORIENTATION 1 – PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

OBJECTIF	Réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques
ACTION 1	Encadrer les activités humaines pouvant affecter les écosystèmes aquatiques

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS




Plusieurs activités anthropiques ont un impact sur l'environnement et sur la qualité d'eau des écosystèmes aquatiques. Plusieurs actions peuvent être faites dans le respect de l'environnement si certaines actions ou comportements sont modifiés.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ La collaboration entre le Bureau des événements et le Service de transition écologique est présente dans une structure de collaboration non définie. Or, plusieurs événements ont le potentiel d'avoir des impacts environnementaux significatifs;
- ▶ Dans le plan de développement du plein air urbain 2020-2022, l'objectif 2.1 est d'améliorer les services en berge où il est prévu d'aménager des sites de mise à l'eau dédiés aux embarcations non motorisées. Or, cet objectif requiert une expertise en environnement afin de réaliser cette mesure afin de limiter les impacts sur la berge;
- ▶ En 2018, la Ville de Gatineau a adopté son Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA). Ainsi, dans le portrait du PDZAA (2018), il est mentionné qu'il y a 40 % du territoire de Gatineau qui est en zone agricole. En 2010, on recensait sur le territoire de la ville de Gatineau un total de 57 exploitations agricoles enregistrées, soit environ 6 % des 917 exploitations de l'Outaouais;
- ▶ L'information concernant l'utilisation de l'eau pour des usages agricoles ainsi que l'impact de ces activités sur les milieux humides et hydriques est peu connue. En Outaouais, l'utilisation de l'eau souterraine représente 90 % des usages agricoles hors-piscicoles (RADEAU 2, 2020);
- ▶ Malgré la présence de cette étude, un portrait des besoins en eau dans la zone agricole selon les types de productions est manquant. Les périodes de sécheresse sont plus fréquentes. Ainsi, il devient primordial de s'assurer que la qualité des eaux de surfaces et souterraines en milieu agricole tout comme leur disponibilité soit connue afin de s'assurer de pérenniser les activités agricoles sur le territoire de la ville de Gatineau;
- ▶ Le SUDD réalisera son premier Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), ce plan est un document de réflexion stratégique qui vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques (MHH) à la planification de l'aménagement du territoire, en favorisant un développement durable et structurant. Cette stratégie de mise en œuvre sert à assurer la conservation des MHH, qui comprend un plan d'action et des mesures de suivi;
- ▶ La conservation est un ensemble de pratiques qui vise la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien de services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures. Le MELCCFP devra faire l'approbation du PRMHH de Gatineau à la suite de son dépôt en 2024.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Une étude de caractérisation des berges municipales incluant un portrait de l'accessibilité aux rives a été réalisée à l'été 2020 par le Service de l'environnement;
- ▶ Les documents du PDZAA, réalisés par le SUDD, se trouvent sur le [site Web](#) de la Ville de Gatineau;
- ▶ Le PRMHH réalisé par le SUDD est en cours d'analyse et de rédaction par l'équipe interne et une firme externe;
- ▶ Le projet de recherche participative d'[alternatives durables pour la gestion de l'eau en milieu agricole dans un contexte de changement climatique \(RADEAU2\)](#) est un projet mandaté par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le projet concernant l'Outaouais a été complété en 2020.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
1.1 Collaborer à l'identification et l'aménagement de sites de mise à l'eau pour embarcation non motorisée dans le cadre du plan de développement du plein air urbain  Indicateur 1 : Un site de mise à l'eau complètement aménagé par année, incluant les mesures de correction pour prévenir l'érosion des berges	STE	SLSDC
1.2 Réaliser un portrait des besoins en eau en accord avec le Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA)  Indicateur 1 : Avancement de la récolte des données	STE	SUDD
1.3 Caractériser et valider les milieux humides et hydriques en lien avec le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)  Indicateur 1 : Octroi d'au moins un mandat de caractérisation	STE	SUDD

EXEMPLES INSPIRANTS

La [CCN](#) a mis en place des débarcadères dédiés spécifiquement à la mise à l'eau d'embarcations non motorisées (canot, kayak et planches à pagaies).

L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement ([IRDA](#)) travaille à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau en fonction des cultures.

ORIENTATION 1 – PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

OBJECTIF	Réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques
ACTION ②	Réviser le plan de gestion environnementale du lac Beauchamp

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS




Le plan de gestion environnementale du lac Beauchamp a été adopté par le conseil municipal en 2016. Depuis l'adoption du plan, de nombreuses actions ont été réalisées et la situation a évolué. Une révision du plan de gestion environnementale du lac Beauchamp est nécessaire.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Depuis l'approbation du plan de gestion environnementale du lac Beauchamp, des modifications aux actions, aux échéanciers et aux sommes allouées ont été réalisées;
- ▶ En octobre 2019, le Service de l'environnement a fait une présentation de suivi des actions réalisées et des prochaines étapes au projet. Dans le cadre de cette présentation, des actions et des fonds supplémentaires ont été accordés. Une partie des sommes supplémentaires ont servi à payer les coûts supplémentaires lors des travaux dans le stationnement. La somme supplémentaire ajoutée pour les deux phases était de 1 373 590 \$;
- ▶ Le plan d'action n'est plus à jour et ne reflète plus l'orientation des activités à venir;
- ▶ Certaines actions environnementales réalisées débordent du simple cadre du lac Beauchamp, mais touchent l'ensemble du parc du Lac-Beauchamp.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ La résolution CM-2014-897 accordait un montant de 40 000 \$ au Service de l'environnement afin de faire une étude sur l'oxygénation du lac Beauchamp. À la suite de cela, la firme CIMA+ a fait une étude sur les problèmes environnementaux et pistes de solutions. Cette étude a mené au Plan de gestion environnementale du lac Beauchamp par la firme JFSA;
- ▶ Le plan de gestion environnementale du lac Beauchamp a été adopté en 2016 et depuis plusieurs actions ont été mises en place, telles que le réaménagement du stationnement afin de faire une saine gestion des eaux pluviales;
- ▶ Une présentation a été réalisée en mars 2017 pour présenter le plan d'action et obtenir le financement nécessaire pour réaliser ce dernier (CM-2017-326);
- ▶ Une présentation a été faite en 2019 afin de faire le suivi des actions et financer des actions supplémentaires (CM-2019-675);
- ▶ Le suivi de la qualité de l'eau permet d'avoir un portrait réel de la santé du lac et de suivre son évolution vers une meilleure qualité d'eau;
- ▶ La deuxième phase du plan d'action porte sur l'ajout d'eau dans le lac dans le but d'en augmenter le renouvellement. Pour réaliser ce volet du projet, la Ville de Gatineau travaille en collaboration avec une équipe de chercheuses de l'UQO et l'UQAM. Le projet de recherche porte sur l'analyse de l'impact de l'eau souterraine sur les milieux environnants et sur le lac. Une fois le projet réalisé, la Ville devrait être en mesure de savoir si l'eau souterraine alimente le lac et les milieux humides en plus d'avoir un bilan hydrique complet du lac. Ces éléments aideront à décider si elle souhaite poursuivre le projet d'ajout d'eau dans le lac en période d'étiage. La transformation du projet initial se fera en collaboration avec le MELCCFP.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
2.1 Mettre à jour le plan d'action du plan de gestion environnementale du lac Beauchamp		
 Indicateur 1 : Avoir réalisé une consultation en ligne	STE	SLSDC SIC
 Indicateur 2 : Présenter au conseil municipal le plan mis à jour		
2.2 Assurer l'arrimage du plan de gestion environnementale du lac Beauchamp avec le plan de conservation et le plan directeur du Parc du Lac-Beauchamp		
 Indicateur 1 : Réaliser l'arrimage entre les différents plans	STE SLSDC	N/A

EXEMPLES INSPIRANTS

La Ville de Gatineau a modifié le stationnement ainsi que l'écoulement de l'eau pluviale au lac Beauchamp afin de diminuer, voire arrêter, cette eau contaminée vers le lac. Ces travaux d'envergure sont répertoriés sur une [page Web](#) destinée à informer les citoyens de l'avancement du plan d'action.

ORIENTATION 1 – PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

OBJECTIF	Réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques
ACTION 3	Évaluer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS




Le territoire de la ville de Gatineau contient de nombreux lacs, rivières et ruisseaux. Or, la qualité physico-chimique et biologique de ces plans d'eau est peu connue. L'action a pour but de réaliser un portrait de la situation afin de mieux connaître les enjeux de qualité d'eau en milieux naturels.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ L'information concernant la qualité physico-chimique et biologique des différents cours d'eau parcourant le territoire de la ville de Gatineau est bien souvent désuète ou absente.
- ▶ La qualité de l'eau du lac Beauchamp est suivie régulièrement pour plusieurs paramètres physico-chimiques et biologiques. Cependant, le lac des Fées et le lac Leamy ne sont pas suivis par la Ville puisqu'ils sont sur le territoire de la CCN. Les résultats, s'il y en a, ne sont pas partagés.
- ▶ Certaines actions nécessaires pour remédier aux problèmes soulevés lors des différentes études des ruisseaux ayant déjà fait l'objet d'une caractérisation de la qualité de l'eau sont encore à réaliser. Voici des exemples de recommandations qui ont été stipulés dans différents rapports :
 - ▷ Végétaliser le talus afin de contrôler l'érosion en bordure du ruisseau Pagé avec différentes strates de végétaux;
 - ▷ Remplacer des ponceaux problématiques et entretenir des fossés selon la méthode du tiers inférieur;
 - ▷ Appliquer la réglementation de protection des rives en vigueur.
- ▶ La base de données des ruisseaux est incomplète pour dresser un portrait de la situation.
- ▶ Le suivi de la qualité de l'eau des rivières est réalisé par le gouvernement du Québec (Réseau-rivières du MELCC), mais ce suivi n'inclut pas tous les ruisseaux présents sur le territoire de Gatineau, notamment dans le bassin versant résiduel de la rivière des Outaouais.
- ▶ L'analyse de la chlorophylle a et du carbone organique dissous n'est pas disponible au laboratoire de la Ville de Gatineau.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Le laboratoire de la Ville de Gatineau peut analyser différents paramètres pour le calcul de l'IQBP.
- ▶ Étant donné que les usines de production d'eau potable puisent l'eau brute dans les rivières Outaouais et Lièvre, les données physico-chimiques et bactériologiques de ces cours d'eau sont très bien documentées depuis plusieurs années.
- ▶ Les résultats du programme [Réseau-rivières](#) sont disponibles et publiés dans [l'Atlas de l'eau](#).
- ▶ L'ABV des 7 fait le suivi de la rivière Blanche Ouest ainsi que de la rivière des Outaouais (à l'extérieur de Gatineau).
- ▶ Entre 2013 et 2016, la concentration en E. coli du ruisseau de la Brasserie était mesurée par Garde-Rivière des Outaouais.
- ▶ L'ABV des 7 a réalisé une étude en 2014 pour faire le diagnostic du ruisseau des Fées alors que le COBALI a réalisé une caractérisation du ruisseau Pagé.
- ▶ La qualité de l'eau du lac Beauchamp est suivie régulièrement depuis 2015.
- ▶ En 2018, Garde-Rivière des Outaouais a fait une étude sur la santé du bassin versant de la rivière des Outaouais dans le cadre du programme de subvention du Fonds Vert de la Ville de Gatineau. Ce rapport présente une évaluation préliminaire de l'état de santé écologique du bassin versant de la rivière des Outaouais sur le territoire de Gatineau et des deux principaux affluents qui la traversent, la rivière du Lièvre et la rivière Gatineau.
- ▶ Le COBALI a réalisé, en 2019, une caractérisation sommaire des cours d'eau des secteurs de Buckingham et de Masson-Angers.
- ▶ Les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Gatineau ont été réalisées en 2021 par les deux organismes de bassins versants.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
3.1 Développer des méthodes analytiques pour l'analyse des paramètres physicochimiques et microbiologiques au laboratoire de la Ville de Gatineau  Indicateur 1 : Accréditation par le CEAEQ	SEMR	STE
3.2 Réaliser un diagnostic de la qualité de l'eau des principaux cours d'eau et des lacs  Indicateur 1 : Pourcentage des cours d'eau et lacs ayant fait l'objet d'une analyse  Indicateur 2 : Liste des paramètres d'analyse établie	STE	SEMR SUDD

EXEMPLES INSPIRANTS

Le [centre d'expertise en analyse environnementale du Québec](#) propose des méthodes d'analyse chimique et microbiologique accréditées ISO 17 025.

La Ville de Montréal a instauré un réseau de suivi du milieu aquatique ([RSMA](#)) qui évalue la qualité générale des cours d'eau, la qualité locale de l'eau en rive, la qualité des ruisseaux et des plans d'eau intérieurs et la qualité des eaux dans les réseaux d'égouts pluviaux. Le rapport de suivi le plus récent pour tous ces éléments est celui de l'année 2022. Dans le cadre de ce suivi, plus de 500 stations d'échantillonnage réparties à plusieurs endroits font l'objet de prélèvements.

ORIENTATION 1 – PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

OBJECTIF	Réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques
ACTION 4	Collaborer à la réalisation de la politique de viabilité hivernale

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

La Ville de Gatineau a adopté une Politique de déneigement en 2006. Celle-ci a été actualisée et est devenue la nouvelle politique de viabilité hivernale afin de revoir ses pratiques et d'identifier les possibilités d'améliorer sa prestation de services. Cette politique a pour but d'offrir à la population gatinoise un déneigement mieux adapté aux hivers québécois, tout en rehaussant son niveau de service en plus d'y intégrer certains aspects environnementaux. La Ville a réalisé différentes actions pendant les années 2022 et 2023 afin de consulter la population et à mettre à jour la Politique.


La Ville a intégré des quartiers écologiques dans la Politique afin d'utiliser du sel de déglçage seulement lors d'épisodes de verglas dans le but de protéger les milieux humides ou hydriques à proximité. De plus, les opérateurs devront respecter une limite de vitesse réduite à 40 km/h dans ces quartiers.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Les pratiques de déneigements peuvent nuire à l'environnement étant donné l'utilisation d'abrasifs et de sels de déglçage pouvant se retrouver dans les milieux humides et hydriques. Ceci a pour effet d'augmenter les matières en suspension et la salinité de l'eau, ce qui peut nuire à la survie des espèces aquatiques et à la qualité de l'eau.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ [Politique de déneigement adoptée en 2006](#)
- ▶ [Rapport de recherche- Groupes de discussion](#)
- ▶ [Rapport de recherche - Sondage auprès de la population](#)
- ▶ [Rapport de consultation en ligne sur le déneigement à Gatineau](#)

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
4.1 Soutenir les enjeux environnementaux lors de la participation au projet-pilote d'implantation de quartiers écologiques en période hivernale	STE	TP
 Indicateur 1 : Nombre de quartiers désignés		

EXEMPLES INSPIRANTS

La Ville de Saint-Hyacinthe a lancé en 2022 un [projet pilote de déneigement écologique](#) dans deux de ses quartiers : Douville et Saint-Joseph. L'objectif : moins d'épandage de sel dans ces deux quartiers, sel qui est remplacé par des abrasifs naturels afin d'assurer la sécurité des usagers et la protection de l'environnement. Initiative prise collectivement, à la suite d'un sondage citoyen et d'une consultation publique.

Saint-Basile-le-Grand a lancé le [projet pilote d'Écorues](#) en 2020-2021. Avec la mise en place des écorues dans seulement une partie de son territoire, la Ville a pu adapter la méthode aux besoins de la Ville et récolter les avis des citoyens impactés.

Après avoir adopté le concept de "quartiers blancs", la Ville de Saguenay a pour ambition de devenir "ville blanche". Elle a publié en 2021 sa [politique de déneigement](#) intégrant des techniques qui réduisent drastiquement l'épandage de sel et de sable dans les rues. Article : [Transport et mobilité durable Québec](#).

ORIENTATION 1 – PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

OBJECTIF	Réduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques
ACTION 5	Soutenir les organismes environnementaux présents sur le territoire

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Le territoire de la ville de Gatineau est traversé par le territoire de deux organismes de bassins versants du Québec.







L'action vise à soutenir les organismes de bassins versants qui permettent de réaliser des projets en gestion de l'eau, en développant un nouveau programme de soutien ou en se greffant à un programme municipal existant.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Les organismes de bassins versants (OBV) ont pour mission « d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire, dans la composition de cet organisme » (Art. 14 (3) 1 de la Loi sur la qualité de l'environnement).
- ▶ Les mandats sont de :
 - ▷ Favoriser la concertation des intervenants régionaux concernés par les enjeux de l'eau sur leur territoire respectif;
 - ▷ Informer, mobiliser, consulter et sensibiliser la population, ainsi que promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) sur leur territoire respectif;
 - ▷ Élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) représentatif des préoccupations et de la vision d'avenir du milieu.
- ▶ Les OBV œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau sont l'ABV des 7 et le COBALI. Ils reçoivent depuis plus de 10 ans un financement de 5 000 \$ de la part de la Ville pour la réalisation d'un projet ou une participation à l'événement du Grand Ménage de Gatineau. Ce montant ne permet pas la réalisation de projets d'envergure ou ayant un impact notable sur la protection de l'eau des bassins versants.
- ▶ Étant encadrés par le MELCC, les OBV doivent réaliser des projets en lien avec leur plan directeur de l'eau (PDE). Suite à la consultation des OBV, pour pleinement réaliser leur mandat, les OBV ont exprimé le besoin d'un plus grand soutien financier et davantage de flexibilité dans l'utilisation des fonds.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ L'action 2.4 du Plan de gestion de l'eau 2017-2021 poursuivait l'action 4 du plan d'action de la Politique environnementale (2014- 2018). Cette action était de poursuivre la collaboration avec les OBV œuvrant sur le territoire de Gatineau.
- ▶ Le PDE de l'ABV des 7 est disponible sur le [site Web](#) de l'organisme tout comme celui du [COBALI](#). Pour les deux organismes, il est possible de télécharger les plans d'action à réaliser dans le cadre de chaque PDE.
- ▶ L'OBV RPNS a pris en charge la gestion de la Table de concertation de la rivière des Outaouais (TCO) en embauchant une ressource afin d'assurer la coordination. Les informations concernant la TCO se trouvent sur le [site Web](#) de la Table de concertation.
- ▶ La Ville de Gatineau assure la présidence de la TCO depuis l'année de démarrage en 2022.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
5.1 Élaborer un programme de soutien financier pour les organismes de bassins versants		
 Indicateur 1 : Avancement de l'élaboration du programme	STE	N/A
 Indicateur 2 : Approbation par le conseil municipal		
5.2 Élaborer un programme de soutien financier en lien avec le Plan de gestion de l'eau accessible à tous à l'exception des OBVs		
 Indicateur 1 : Avancement de l'élaboration du programme	STE	N/A
 Indicateur 2 : Approbation par le conseil municipal		
5.3 Participer activement auprès des tables de concertation et des comités de l'Outaouais		
 Indicateur 1 : Participation aux rencontres planifiées d'au moins une table de concertation	STE	N/A
 Indicateur 2 : Participation aux rencontres planifiées d'au moins un comité		

EXEMPLES INSPIRANTS

Le COBALI reçoit un soutien financier de 8 000 \$ annuellement de la part de la MRC d'Antoine-Labelle afin de contribuer à la mission de l'organisme. Le COBALI doit par la suite décrire annuellement comment les sommes ont été dépensées.

ORIENTATION 1 – PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

OBJECTIF	Assurer une gestion durable des cours d'eau de Gatineau
ACTION 6	Développer un processus encadrant la gestion des cours d'eau afin de favoriser leur résilience

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Une panoplie de cours d'eau traverse la Ville sur tout son territoire. Certains sont en milieu urbanisé alors que d'autres sont en milieu agricole. La Ville de Gatineau, agissant aussi comme une MRC, doit faire l'aménagement et l'entretien des cours d'eau situés sur son territoire et sous sa juridiction exclusive, en vertu des articles 98, 103 et 106 à 108 de la Loi sur les compétences municipales. De plus, plusieurs cours d'eau ont été canalisés dans le passé, ce qui occasionne bien souvent des problèmes lors de fortes pluies ou d'inondations étant donné que le cours n'a plus d'espace de liberté.



Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Le manque de données et d'informations sur les cours d'eau de Gatineau ne permet pas de réaliser les aménagements nécessaires rapidement.
- ▶ L'absence d'un comité interservices et multidisciplinaire abordant le sujet des cours d'eau et de leur entretien ne permet pas le travail de collaboration et de concertation face à certaines problématiques dans certains cours d'eau.
- ▶ La cartographie des cours d'eau de la ville de Gatineau n'est pas complète et certains éléments portent à confusion comme par exemple, lorsqu'un cours d'eau se rend dans un fossé, il est difficile de savoir s'il est considéré un fossé ou un cours d'eau. La mise à jour de cette carte devra mieux répondre au besoin de la Ville.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ La couche géomatique TopRuisseau, bien qu'incomplète, est déjà existante.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
6.1 Mettre en place une politique afin d'identifier les intervenants et les responsabilités de la Ville quant à l'aménagement et l'entretien des cours d'eau incluant les berges Indicateur 1 : Formation du comité Indicateur 2 : Avancement de l'élaboration de la politique Indicateur 3 : Approbation de la politique par le conseil municipal	STE	INFRAS SUDD SAJ TP BSC
6.2 Établir une méthode de révision et validation de la cartographie des cours d'eau en continu Indicateur 1 : Avancement de l'élaboration de la méthode de révision	STE	SUDD / INFRAS TP / STI
6.3 Réaliser des études et mettre à jour les études existantes sur les cours d'eau de Gatineau Indicateur 1 : Réalisation d'au moins une étude de ruisseau par année	INFRAS	STE SUDD
6.4 Faire une campagne de mesure de débits des cours d'eau Indicateur 1 : Instrumenter au minimum un ruisseau par année Indicateur 2 : Instrumenter les ruisseaux critiques avec des enregistreurs de niveau en continu	INFRAS	STE
6.5 Réaliser une étude de potentiel de remise à ciel ouvert de cours d'eau canalisés Indicateur 1 : Nombre de cours d'eau canalisé analysé	INFRAS	STE
6.6 Favoriser les réaménagements de berges par méthodes de génie végétal ou mixte Indicateur 1 : Production de bilans annuels incluant les projets de stabilisation, les techniques évaluées et les techniques retenues	INFRAS	STE SLSDC
6.7 Préserver la capacité de rétention hydraulique des milieux humides par la mise à jour du cahier de gestion des eaux pluviales et l'analyse des bilans hydriques Indicateur 1 : Consultation des parties prenantes Indicateur 2 : Avancement de la mise à jour	INFRAS	STE SUDD
6.8 Revoir la réglementation d'urbanisme pour réduire les impacts des développements à proximité des cours d'eau Indicateur 1 : Avancement de la révision de la réglementation	SUDD	STE INFRAS
6.9 Sensibiliser et accompagner les citoyens dans l'aménagement de leurs berges privées Indicateur 1 : Stratégie déployée via au moins un canal de diffusion	STE	COMM

6.10 Élaborer un programme de soutien financier pour la restauration des bandes riveraines en milieu agricole		
 Indicateur 1 : Programme approuvé par le conseil municipal	STE	N/A
 Indicateur 2 : Avancement de l'élaboration du programme		

EXEMPLES INSPIRANTS

En 2015, la Ville de Sherbrooke, qui est aussi une MRC, a mis en place la Politique de gestion des cours d'eau (ADM-2114). Cette Politique a d'ailleurs été révisée en 2016. Un comité multidisciplinaire et interservices a été créé dans le but d'appliquer cette Politique. Le [site Web](#) de la Ville de Sherbrooke permet aux citoyens de bien s'y retrouver.

Le programme [Alus Outaouais](#) soutient de nombreux types de projets écologiques sur les terres agricoles afin d'offrir un habitat pour certaines espèces menacées. Ces projets incluent : des réserves de prairies non pâturées ou non fauchées pour les oiseaux, des milieux humides, des bandes riveraines ou des haies brise-vent ainsi que des zones tampons écologiques en plus d'inclure des plantations d'arbres et d'arbustes indigènes qui non seulement bonifient les habitats, mais améliorent également la santé et la conservation des sols agricoles.

ORIENTATION 1 – PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

OBJECTIF	Assurer une gestion durable des cours d'eau de Gatineau
ACTION 7	Améliorer le site du ruisseau de la Brasserie

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Le ruisseau de la Brasserie est en fait un bras de la rivière des Outaouais. Il délimite l'île de Hull et a une très grande importance étant donné sa localisation qui est en plein cœur du centre-ville de Gatineau. Sa mise en valeur est importante pour plusieurs acteurs de la communauté puisque ce site inclut un milieu urbanisé comprenant le théâtre de l'île, la portion canalisée et la rue Montcalm. En plus de cette importante section du ruisseau, ce dernier compte une riche faune et flore en plus d'une piste cyclable donnant accès au Parc du Lac-Leamy dans la portion naturalisée du site.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Le principal enjeu est que ses bandes riveraines appartiennent à 62 unités foncières différentes et que seulement 19 d'entre elles appartiennent à la Ville de Gatineau, ce qui représente 30 % des bandes riveraines.
- ▶ En plus de la Ville de Gatineau, les principaux propriétaires sont la commission de la capitale nationale (CCN), le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et la société de transports de l'Outaouais (STO). Les autres propriétaires sont soit des organismes, soit des compagnies privées ou encore des citoyens.
- ▶ Les terrains non aménagés sont principalement à la CCN et doivent être décontaminés avant tout projet de mise en valeur nécessitant des infrastructures.
- ▶ La présence d'un site de campement de personnes en situation d'itinérance directement dans la bande riveraine apporte des défis de logistique, de sécurité et de salubrité.
- ▶ Le ruisseau de la Brasserie comporte plusieurs ouvrages de surverses, ce qui contribue à la piètre qualité de l'eau du ruisseau.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Un plan de séparation du réseau d'égouts unitaire est en cours afin de diminuer la quantité d'eaux non usées se déversant dans le ruisseau de la Brasserie.
- ▶ L'action 22 du plan d'action 2021-2025 du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville inclut une amélioration de l'accessibilité au ruisseau de la Brasserie en collaboration avec la CCN.
- ▶ L'ABV des 7 a fait des propositions de mise en valeur via un Plan concept.
- ▶ La CCN a réalisé un [Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais](#) en 2018 et élabore actuellement un [Plan d'aménagement des terrains du ruisseau de la Brasserie](#).

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
7.1 Poursuivre les efforts de séparation de réseaux d'égouts unitaires dans le but de diminuer les surverses dans le ruisseau Indicateur 1 : Nombre de kilomètres séparé	INFRAS	N/A
7.2 Effectuer une étude hydrologique et hydraulique et une étude écologique Indicateur 1 : Avancement de l'étude	INFRAS	STE
7.3 Intégrer la mise en valeur du ruisseau de la Brasserie aux outils de planification d'urbanisme Indicateur 1 : Intégration du ruisseau de la Brasserie dans au moins un outil de planification	SUDD	SLSDC / STE BCCV / COMM
7.4 Réaliser des actions mettant en valeur les éléments naturels du ruisseau Indicateur 1 : Réalisation d'au moins une action de mise en valeur du ruisseau	STE	SLSDC
7.5 Collaborer avec les propriétaires concernant la mise en valeur des terrains en rive et adjacents du ruisseau Indicateur 1 : Nombre de propriétaires contactés	STE	SUDD BCCV
7.6 Effectuer une étude des ouvrages de surverse par rapport à la capacité de l'intercepteur régional Indicateur 1 : Réalisation d'une campagne de mesure de débit dans l'intercepteur régional	INFRAS	N/A

EXEMPLES INSPIRANTS

La Ville de Québec a mis en valeur les berges de la [rivière Saint-Charles](#) par le biais d'un plan directeur structurant. En effet, le béton a été retiré des berges et différentes composantes de la rivière sont été mises en valeur.

ORIENTATION 1 – PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

OBJECTIF	Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau
ACTION 8	Mettre en place des mesures visant le contrôle de la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Les espèces aquatiques envahissantes (EAE) sont une menace pour les plans d'eau. Les municipalités et les associations de lacs doivent contribuer pour mettre en place un système de lavage de bateaux afin de freiner la propagation de ces nuisances.









Le but de cette action est de munir les marinas de la ville de Gatineau de stations de lavage de bateaux afin d'éviter l'importation d'espèces en provenance de la rivière des Outaouais.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est un enjeu majeur en Outaouais, notamment depuis que la présence du cladocère épineux a été confirmée dans la rivière des Outaouais. Les impacts potentiels de la propagation de cet organisme dans les plans d'eau sont importants au niveau socio-économique et environnemental.
- ▶ Les espèces exotiques envahissantes sont une menace à la biodiversité des espèces indigènes. De plus, il est plus difficile, voire impossible, de les éliminer ou de les contrôler dans un milieu aquatique par rapport au milieu terrestre. Actuellement, il n'y a pas d'inventaire des espèces aquatiques envahissantes sur le territoire de la ville de Gatineau.
- ▶ Le meilleur moyen de gérer ce problème est d'empêcher les espèces aquatiques envahissantes de se déplacer d'un plan d'eau à un autre à l'aide de stations de lavage de bateaux.
- ▶ Les contraintes urbaines complexifient l'implantation de ces stations de lavage de bateaux étant donné que l'eau de lavage ne doit pas retourner dans le milieu naturel via le réseau d'égout pluvial. Ainsi, le réseau d'égout sanitaire doit être en mesure d'accepter les eaux supplémentaires afin de ne pas causer de surverses.
- ▶ Certaines municipalités obligent le lavage de bateaux à l'aide d'une réglementation alors que d'autres ne le font pas, mais le recommandent sur une base volontaire. Gatineau n'a pas de réglementation en ce sens.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Le MELCCFP offre divers outils pour la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes, tels que :
 - ▷ un [programme de subvention](#) pour l'implantation de stations de lavage de bateaux;
 - ▷ un [guide](#) « Nettoyer pour ne pas propager »;
 - ▷ une plateforme web et une application mobile «[Sentinelle](#)» pour s'informer et transmettre des observations sur les espèces aquatiques envahissantes

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
8.1 Réaliser un inventaire des espèces aquatiques exotiques envahissantes présentes dans les plans d'eau		
 Indicateur 1 : Gabarit de base de données créé et fourni au consultant	STE	STI
 Indicateur 2 : Rapport d'inventaire obtenu		
8.2 Partager les données d'inventaire au plan d'action sur la biodiversité pour la mise en place de mesures d'interventions		
 Indicateur 1 : Diffusion de l'inventaire aux équipes impliquées	STE	SUDD STI
8.3 Faire une étude technico-économique, réglementaire et d'impact portant sur l'implantation des stations de lavage d'embarcations		
 Indicateur 1 : Rapport d'étude technico-économique obtenu	STE	TP INFRAS SLSDC SUDD
 Indicateur 2 : Rapport d'étude réglementaire obtenu		
 Indicateur 3 : Rapport d'étude d'impact obtenu		
8.4 Réaliser divers outils de sensibilisation en lien avec les enjeux des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau		
 Indicateur 1 : Au moins un outil déployé via au moins un canal de diffusion	STE	COMM
8.5 Mettre en place des stations de lavage d'embarcations		
 Indicateur 1 : Nombre de stations de lavage d'embarcation fonctionnelles	STE	SLSDC

EXEMPLES INSPIRANTS

L'organisme de bassin versant du Témiscamingue a implanté sur son territoire une [station de lavage mobile](#) en 2015. Suite à cela, l'OBV a réalisé un document technico-économique afin de faciliter l'implantation de stations de lavage de bateaux. Par la suite, une autre station mobile a vu le jour dans le secteur de Rouyn-Noranda grâce à l'Association des riverains du lac Fortune.

Le Regroupement de protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau a mis sur pied un projet de [stations de lavage de bateaux](#) le long des routes principales du territoire. Ces stations de lavage sont gratuites.

La [Ville de Magog](#) a mis en plan en 2021 une nouvelle station de lavage mobile pour le nettoyage des embarcations nautiques. Cette station utilise un nouveau type de station de lavage.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a développé des outils tels que le [Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes](#) permettant de détecter les EAE et de signaler leurs observations.

ORIENTATION 1 – PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

OBJECTIF	Assurer une qualité d'eau de baignade en milieu naturel lors de la période estivale
ACTION 9	Réaliser une gestion optimale des plages de la Ville afin d'assurer la qualité de l'eau pour les citoyens

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

En saison estivale, les plages de la Ville sont très populaires auprès des citoyens afin de pouvoir se rafraîchir, surtout lors de canicules. Une saine gestion des plages et de la qualité de l'eau est nécessaire afin d'assurer une bonne qualité d'eau de baignade.








L'action vise à maintenir la gestion optimale des plages en période estivale, en collaboration avec les services impliqués.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ La qualité de l'eau des plages peut être impactée par divers éléments tels que la présence d'oiseaux (bernaches du Canada), le ruissellement, la présence de baigneurs, la température extérieure, la localisation de la plage, certaines activités municipales, etc. Les enjeux mentionnés ne sont pas connus par les citoyens et le personnel aquatique des plages.
- ▶ L'achalandage aux plages entre le 4 juin 2023 et le 4 septembre 2023 était de 62 809 baigneurs. Ces baigneurs se répartissent sur les trois plages de la Ville comme ceci :
 - ▷ Plage des Cèdres : 42 459 baigneurs
 - ▷ Plage Moussette : 12 801 baigneurs
 - ▷ Plage du Lac-Beauchamp : 7 549 baigneurs
- ▶ En 2017, un comité interservices informel a été mis en place afin d'optimiser le suivi de la qualité de l'eau des plages. Initialement, le comité se penchait davantage sur les problématiques de la plage du lac Beauchamp. Par la suite, le comité a travaillé sur les deux autres plages. L'entretien des plages ne fait pas partie du comité actuellement alors qu'il peut avoir un impact sur la qualité de l'eau.
- ▶ La qualité de l'eau des plages est suivie via l'échantillonnage de l'eau réalisé selon le [guide](#) dans le cadre du programme Environnement-Plage du MELCC. Habituellement, les échantillons d'eau sont analysés deux fois par semaine et le résultat est connu le lendemain. Ce délai est imposé par la méthode d'analyse en laboratoire.
- ▶ Des contraintes en ressources humaines pour l'échantillonnage et l'analyse en laboratoire font en sorte qu'il n'y a pas d'échantillonnage les fins de semaine.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ La Ville de Gatineau a trois plages municipales, deux en bordure de la rivière des Outaouais (plage des Cèdres et plage Moussette) et une en rive d'un lac (plage du lac Beauchamp).
- ▶ Les échantillons d'eau sont prélevés par un employé au SLSDC et ils sont analysés par le laboratoire de la Ville de Gatineau alors que l'entretien des plages est réalisé par le Service des travaux publics.
- ▶ L'activité d'effarouchage et le contrôle des œufs des bernaches du Canada est géré par le Service de la transition écologique.
- ▶ Des modèles prédictifs des trois plages ont été réalisés grâce à l'intelligence artificielle.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
9.1 Coordonner un comité interservices opérationnel pour la gestion des plages afin d'optimiser les actions de suivi de la qualité de l'eau	SLSDC	SEMR STE
 Indicateur 1 : Nombre de rencontres organisées par année		
 Indicateur 2 : Nombre d'actions concrètes issues des rencontres		
9.2 Implanter un mécanisme permettant d'assurer un suivi quotidien de la qualité de l'eau des trois plages municipales	SLSDC	SEMR STE STI
 Indicateur 1 : Méthode d'analyse développée		
 Indicateur 2 : Fréquence d'analyse des plages		
9.3 Sensibiliser les citoyens sur la qualité de l'eau des plages	STE	COMM SLSDC
 Indicateur 1 : Stratégie déployée via au moins un canal de diffusion		
9.4 Mettre en place des outils pour le contrôle des oiseaux nuisibles	STE SPVG	COMM SLSDC
 Indicateur 1 : Stratégie de communication déployée via au moins un canal de diffusion		
 Indicateur 2 : Déploiement des outils de contrôle		


EXEMPLES INSPIRANTS

La Ville de Gaspé a dévoilé son [cadre de gestion des plages pour l'été 2021](#) avec la ferme intention d'agir rapidement. 4 axes sont développés : la situation du camping sur les plages, les infrastructures à prévoir, l'entretien et l'accès des plages ainsi que la sensibilisation sur la protection des milieux fragiles.

L'association canadienne sur la qualité de l'eau (ACQE) a pour objectif de promouvoir la recherche et les compétences des individus impliqués dans la gestion de la qualité de l'eau au Canada. Plusieurs [conférences](#) sont proposées pour sensibiliser sur différents thèmes.

Le [Réseau-rivière](#) est un réseau régional de gestionnaires de milieux aquatiques. Son objectif principal est de comprendre l'origine de l'eau ainsi que les variations de son état. Il analyse le niveau de pollution et est chargé de se saisir de différents enjeux liés à la qualité de l'eau dans les principaux versants du Québec. En ce sens, ce suivi permet d'évaluer la pertinence des systèmes d'assainissement et de renseigner des informations concernant les activités nautiques et la baignade.

ORIENTATION 1 – PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

OBJECTIF	Assurer une qualité d'eau de baignade en milieu naturel lors de la période estivale
ACTION 	Améliorer la qualité de l'eau de baignade à la plage Moussette

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

La qualité de l'eau de baignade aux plages est très importante pour assurer la sécurité des usagers. Plusieurs activités anthropiques ont un impact sur la qualité de l'eau, en plus des conditions environnementales du milieu. En effet, la présence de bernaches du Canada, d'érosion et de ruissellement nuit grandement à maintenir la qualité d'eau.


Le but de cette action est de réaménager la plage Moussette afin d'en améliorer la qualité de l'eau.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Selon une étude réalisée par CIMA+, la plage Moussette présente plusieurs composantes environnementales ayant un impact potentiel sur la qualité de l'eau de la plage. Ceux ayant un niveau d'influence élevé et ayant un impact dans le temps sur la qualité de l'eau sont l'érosion, la présence de bernaches du Canada et le réseau d'égout pluvial.
- ▶ En 2021, la plage Moussette a obtenu une seule cote de plage dans la catégorie A alors que la plage des Cèdres en a eu 22 fois et la plage Beauchamp a eu cette cote 36 fois.
- ▶ La plage Moussette a été fermée deux fois plus que les autres plages avec 23 cotes D alors que les autres en ont eu 13 chacune.
- ▶ Il est fréquent de dénombrier des dizaines, voire des centaines, de bernaches sur la plage ou dans la zone de baignade.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Une analyse des causes et solutions aux problèmes de qualité d'eau de la plage du parc Moussette a été réalisée en 2019 par une firme externe.
- ▶ En 2020, une évaluation environnementale de site (phase I et phase II) a été réalisée afin de connaître la contamination des sols.
- ▶ Suivi des bernaches à la plage pour compilation des données.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
10.1 Réaménager la plage Moussette afin d'améliorer la qualité de l'eau de baignade, l'expérience des citoyens, la sécurité sur le site, de diminuer l'érosion et de contrôler la présence des bernaches	STE	TP SLSDC INFRAS
 Indicateur 1 : Projet de réaménagement réalisé		

EXEMPLES INSPIRANTS

La SEPAQ a réaménagé plusieurs [plages](#) afin de contrer l'érosion et d'éloigner les bernaches du plan d'eau démontrant des résultats intéressants. La plage dans le [parc national de la Yamaska](#) a été réaménagée pour contrer les bernaches en 2011.

La plage Jacques-Cartier à Québec a développé de 2020 à 2021 un [projet de stabilisation des berges](#). L'objectif est de stabiliser les talus et les berges à risque. Les travaux comprennent la remise en forme de la roche actuelle ainsi que leur végétalisation et la construction de deux épis brise-lames. Ces travaux sont toutefois prévus hors de la saison forte.

ORIENTATION 2 – ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE EN EAU POTABLE

OBJECTIF	Produire et distribuer aux citoyens une eau de consommation de qualité supérieure
ACTION 11	Répondre aux exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Le Règlement sur le Prélèvement des Eaux et leur Protection (RPEP) vise à assurer la qualité et la protection des eaux prélevées pour la consommation humaine et pour la transformation alimentaire. Les municipalités jouent un rôle déterminant dans l'application du RPEP dans les installations de prélèvement d'eau et les sources d'eau potable.





D'ailleurs, depuis 2021, les municipalités responsables du prélèvement d'eau alimentant plus de 500 personnes ont l'obligation d'établir un premier rapport d'analyse de la vulnérabilité de leurs sources d'approvisionnement en eau potable. Depuis 2022, le MELCCFP porte le [programme d'aide financière pour l'élaboration de plans de protection de ces sources](#) afin de faciliter la mise en action des municipalités.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Un état des lieux de la qualité des installations et de la propreté des eaux est nécessaire avant d'établir un nouveau plan d'action.
- ▶ Une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) du territoire quant à la protection de la ressource eau peut aider à déterminer de nouvelles mesures et actions à mettre en place par la Ville de Gatineau.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ La Ville de Gatineau dispose d'une analyse de la vulnérabilité de l'installation de production d'eau potable (2021).

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
11.1 Mettre sur pied un comité interservices pour le suivi des recommandations		
 Indicateur 1 : Mise sur pied du comité	STE	TP INFRAS SEMR
 Indicateur 2 : Nombre de suivis de recommandation par année		
11.2 Élaborer un plan de protection pour chaque prise d'eau brute		
 Indicateur 1 : Nombre de plans rédigés	STE	INFRAS SEMR
11.3 Mettre à jour les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable		
 Indicateur 1 : Nombre d'analyses de vulnérabilité mises à jour	STE	INFRAS SEMR

EXEMPLES INSPIRANTS

En 2010, la municipalité de Les Escoumins et la communauté d'Essipit ont élaboré un [plan d'action \(ou d'intervention\) en matière de gestion de l'eau](#). Un travail collaboratif pour répondre à un défi collectif avec pour axes d'action majeurs : la diminution de la consommation d'eau potable, la diminution de la quantité des eaux usées rejetées et la mise en valeur des richesses aquatiques locales.

La Ville de Drummondville a réalisé en 2021 son [rapport d'analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement de l'eau de surface](#)

L'agglomération de Longueuil a adopté en mars 2020 une [stratégie de l'eau sur 10 ans \(2020-2030\)](#) afin d'en assurer la qualité, la fiabilité et la pérennité du service de prélèvement et de distribution de l'eau potable.

ORIENTATION 2 – ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE EN EAU POTABLE

OBJECTIF	Produire et distribuer aux citoyens une eau de consommation de qualité supérieure
ACTION 12	Répondre aux exigences du programme d'excellence PEXEP volet traitement de Réseau environnement

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

L'organisme Réseau environnement a mis sur pied un programme d'excellence en eau potable pour le volet traitement (**PEXEP-T**). La Ville de Gatineau y participe depuis 2002 pour ses quatre usines de production d'eau potable. Le Service de l'eau et des matières résiduelles souhaite que les usines participent à la phase 3 du programme PEXEP-T de Réseau environnement. Chaque année, chaque station membre compile ses résultats, démontre ses améliorations et met à jour son plan d'action. À partir de la phase 3, le travail de l'équipe de la station de traitement consiste à identifier ce qui limite la performance de la station, à en contrôler de près le fonctionnement afin de l'optimiser.

Le programme PEXEP-T de Réseau environnement comprend 4 phases :


- Phase I : Un engagement de la municipalité (de l'opérateur jusqu'au conseil municipal) envers la qualité de son eau potable;
- Phase II : Une compilation de données de turbidité et de CT (le CT correspond à la concentration résiduelle (C) de désinfectant, en mg/L, mesurée à la sortie du bassin de chloration, multipliée par le temps de contact (T) avec le désinfectant, en minutes);
- Phase III : L'analyse détaillée de la performance de la station et de l'optimisation de son fonctionnement;
- Phase IV : L'application systématique des meilleures pratiques dans tous les domaines. Elle correspond à un contrôle et à des objectifs de qualité plus sévères.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Difficulté d'obtention d'une ressource humaine supplémentaire pour lui attribuer les tâches correspondantes pour la phase 3.
- ▶ Une réorganisation du travail des équipes de chaque usine est nécessaire afin d'intégrer les redditions de comptes dans les procédures pour répondre aux exigences de la phase 3.
- ▶ Le retrait de l'adhésion à ce programme pourrait diminuer le niveau de confiance de la population face à la qualité de l'eau potable.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Les quatre usines de Gatineau ont reçu 3 étoiles lors de la cérémonie 2022.
- ▶ Réseau environnement propose des modèles de rapports pour faciliter la reddition de compte.
- ▶ Du matériel de promotion tel que des dépliants et des affiches sont rendus disponibles par Réseau environnement.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
12.1 Remplir les exigences liées à la phase 3 du programme pour les quatre usines afin d'obtenir minimalement 4 étoiles	EMR	N/A
 Indicateur 1 : Nombre d'usines avec 4 étoiles de la phase 3		

EXEMPLES INSPIRANTS

Plusieurs municipalités obtiennent 5 étoiles et ce, depuis plusieurs années. Par exemple, la Ville de [Victoriaville](#) obtient 5 étoiles depuis 10 années consécutives.

ORIENTATION 2 – ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE EN EAU POTABLE

OBJECTIF	Produire et distribuer aux citoyens une eau de consommation de qualité supérieure
ACTION 13	Mettre en place les actions exigées par le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) en lien avec les entrées de service d'eau potable en plomb

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Au Québec, l'eau acheminée par les réseaux de distribution est généralement de bonne qualité. Pourtant, il arrive que de faibles quantités de plomb soient détectées. Le transport de l'eau, du réseau de distribution jusqu'à nos robinets nécessite des accessoires de plomberie : robinetterie, entrée de service ou encore soudures composées en partie par du plomb. Ce dernier, au passage de l'eau, se dissout et contamine ainsi l'eau jusqu'alors totalement saine. Ce phénomène est inquiétant, car le plomb est un métal toxique catégorisé comme potentiellement cancérigène. Afin de garantir la distribution d'une eau de qualité aux Québécois, le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) est entré en vigueur en 2001. Il pose des exigences quant à la gestion et la distribution de l'eau potable.




La Ville de Gatineau estime qu'il y a 1600 résidences sur son territoire qui ont été construites avant 1970. Ces résidences ont fort probablement une entrée de service en plomb.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Une concentration trop importante de plomb dans l'eau potable peut affecter la santé des résidents.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Identification de certaines résidences ayant une concentration de plomb au-dessus de la normale.
- ▶ Réalisation de l'échantillonnage d'eau dans certaines maisons identifiées et ensuite de l'analyse au laboratoire accrédité de la Ville.
- ▶ Un plan d'action coordonne les activités d'échantillonnage.
- ▶ Mise en place des mesures en lien avec la réglementation (923-2023) adoptée par le conseil municipal et en vigueur depuis le 9 juin 2023.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
13.1 Mettre en œuvre le plan d'action pour le suivi et le contrôle du plomb à l'aide des bilans annuels	TP	SEMR
 Indicateur 1 : Nombre de résidences dépistées		
13.2 Effectuer le remplacement des conduites en plomb suite à la mise en place de la réglementation et de la subvention de la Ville	TP	INFRAS
 Indicateur 1 : Nombre de conduites en plomb remplacées		
 Indicateur 2 : Règlement municipal et programme de subvention adoptés		

EXEMPLES INSPIRANTS

La Ville de Montréal dispose d'une [page Web](#) où elle explique à ses citoyens comment reconnaître une entrée d'eau en plomb. Cela permet à la Ville d'identifier plus facilement les entrées d'eau à changer, en collaboration avec ses habitants.

La municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a élaboré un [Plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau de la municipalité](#).

ORIENTATION 2 – ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE EN EAU POTABLE

OBJECTIF	Produire et distribuer aux citoyens une eau de consommation de qualité supérieure
ACTION 14	Se conformer à la norme gouvernementale concernant les trihalométhanes (THM) dans l'eau potable

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS


Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau brute provenant des eaux de surface afin d'éliminer les organismes pathogènes qui y sont naturellement présents. Les trihalométhanes (THM) sont des substances chimiques qui se forment au contact du chlore avec des matières organiques naturelles. Ainsi, il arrive que des THM se développent dans le réseau d'aqueduc pouvant potentiellement engendrer des risques pour la santé des résidents. Les municipalités sont responsables de la distribution de l'eau potable et par conséquent de sa qualité physico-chimique et esthétique. (quebec.ca)

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ La limite de concentration de THM ne doit pas dépasser 80 microgrammes/litre (µg/L) au Québec en vertu du [Règlement sur la qualité de l'eau potable](#). Pendant l'été et au début de l'automne, la concentration de THM dans l'eau a tendance à augmenter.
- ▶ Un dépassement des valeurs de concentration en THM poserait un risque pour la population gatinoise.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Un plan d'action THM a été élaboré afin d'adresser les dépassements des valeurs.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
14.1 Mettre en fonction le procédé de post-ozonation à l'usine de production d'eau potable d'Aylmer	INFRAS	SEMR
 Indicateur 1 : Nombre de dépassements de la norme de THM		

EXEMPLES INSPIRANTS

En 2017, l'[usine J.-M.-Jeanson de Sherbrooke](#) s'est dotée du plus grand procédé de filtration membranaire en eau potable du Québec et du plus important système d'ozonation au monde. Le Réseau Environnement leur a décerné le prix de la « meilleure eau potable au Québec en 2017 ».

ORIENTATION 2 – ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE EN EAU POTABLE

OBJECTIF	Produire et distribuer aux citoyens une eau de consommation de qualité supérieure
ACTION 15	Diminuer la présence d'eau colorée dans les résidences de Gatineau

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Il arrive que l'eau potable arrivant à une résidence soit colorée d'un ton jaunâtre ou brunâtre. Cette coloration peut être due à la présence de fer (rouille ou corrosion) et est plus fréquente lors de travaux d'entretien du réseau d'aqueduc qui sont aussi accompagnés de baisse de pression. Chaque été, dans le cadre de son programme d'entretien du réseau d'aqueduc, la Ville de Gatineau procède au rinçage (ou drainage) du réseau et fait inspecter les bornes d'incendie.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ L'eau colorée inquiète les utilisateurs, générant ainsi de nombreux appels au 311.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Une page Web « [Eau colorée, baisse de pression ou interruption d'eau - Ville de Gatineau](#) » est disponible.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
15.1 Réaliser un projet-pilote d'ajout d'un inhibiteur de corrosion dans un secteur choisi Indicateur 1 : Nombre de requêtes 311 pour eau colorée	SEMR	STE TP
15.2 Faire le suivi du plan de remplacement du réseau aqueduc Indicateur 1 : Nombre de kilomètres d'aqueduc remplacés	INFRAS	N/A

EXEMPLES INSPIRANTS

La Ville de Shawinigan a investi 50 millions de dollars dans la construction de stations de traitement de l'eau. Traitement amélioré par l'ajout d'un inhibiteur de corrosion dans les eaux. Des prélèvements et analyses sont effectués tous les trois mois afin d'ajuster le dosage du produit. [Pas de plomb dans l'aqueduc municipal | Municipalité de Shawinigan](#).

ORIENTATION 2 – ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE EN EAU POTABLE

OBJECTIF	Produire et distribuer aux citoyens une eau de consommation de qualité supérieure
ACTION 16	Assurer l'entretien et la mise à jour des usines de production d'eau potable

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS



La Ville de Gatineau a modernisé tour à tour ses usines de production d'eau potable : Aylmer en 2012, Buckingham en 2015 et Hull en 2019. Parmi les quatre usines sur son territoire, il ne reste que l'usine du secteur Gatineau qui devra être modernisée entre 2024 et 2026 étant donné qu'elle a été mise en service en 1984 et a subi des travaux d'agrandissement majeurs en 1997. Afin de répondre à une augmentation de la population et d'assurer un service de qualité à la population, la Ville de Gatineau a mis sur pied un programme de planification pour la réfection de cette usine.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Maintien de l'approvisionnement en eau potable aux citoyens lors des travaux.
- ▶ Le respect des coûts estimés sera sous surveillance et fera l'objet d'une réévaluation dans le cas d'un problème technique majeur.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ [Guide de conception des installations de production d'eau potable.](#)
- ▶ [Comme il s'agit de la dernière usine sur quatre à être modernisées, les équipes en place ont de l'expérience pour ce type de travaux.](#)
- ▶ Des procédés d'interozonation et de filtration biologique seront ajoutés dans le cadre de la modernisation de l'usine afin de diminuer les matières organiques et les THM.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
16.1 Moderniser l'usine du secteur Gatineau		
 Indicateur 1 : Avancement des travaux selon l'échéancier	INFRAS	SEMR TP
 Indicateur 2 : Montant engagé		

EXEMPLES INSPIRANTS

La [Ville de Longueuil injectera 101 M\\$](#) lors des années 2023 à 2025 afin de moderniser ces installations de production et de traitement d'eau potable. Ces investissements sont intégrés dans leur Stratégie de l'eau 2020-2030.

La Ville de Granby planifie [des investissements de 170 M\\$](#) sur plus de dix ans afin de moderniser sa centrale de traitement de l'eau et la station d'épuration.

ORIENTATION 2 – ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE EN EAU POTABLE

OBJECTIF	Valoriser la réduction de la consommation en eau potable municipale
ACTION 17	Réaliser le plan d'action exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) couvrant la période 2019-2025 s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable. Elle vise à doter les municipalités des outils nécessaires leur permettant de poser un diagnostic clair et précis sur l'utilisation de l'eau sur chaque territoire par rapport aux normes reconnues. La Ville de Gatineau participe depuis la première édition (2011-2017) aux différentes actions exigées. La SQEEP 2019 – 2025 a pour objectifs :











- la réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015;
- l'atteinte d'un niveau de fuites modérées selon l'indice de l'International Water Association;
- l'augmentation progressive des investissements nécessaires pour réaliser le maintien d'actifs de façon pérenne et l'élimination graduelle du déficit d'entretien.









Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ La SQEEP est une stratégie volontaire. Cependant, elle est liée à une clause d'écoconditionnalité dans les subventions du MAMH.
- ▶ Pour remplir les exigences de la SQEEP, la Ville doit former un comité technique pour coordonner la collecte des données et la réalisation des actions requises. Ce comité nécessite l'adhésion de tous les services impliqués face aux exigences de la SQEEP.
- ▶ La collecte des données et la réalisation d'actions sont parfois complexes vu la nature volontaire de la stratégie.
- ▶ Tous les éléments demandés par la SQEEP : les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux ne sont pas inclus dans notre réglementation municipale, comme recommandé par le MAMH.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Un comité de gouvernance veille à ce que le comité technique réalise les actions nécessaires à l'acceptation du bilan annuel de l'eau.
- ▶ La réglementation concernant l'installation, le remplacement et l'entretien de compteurs d'eau [252-2007](#) a été mise à jour en 2021 afin de répondre aux exigences de la SQEEP.
- ▶ Le règlement d'arrosage [482-2009](#) a été mis à jour en 2021 afin de répondre aux exigences de la SQEEP.
- ▶ Des pommes de douches certifiées WaterSense ont été données aux citoyens en échange de leurs vieilles pommes de douche. De plus, des pommes de douche ont aussi été distribuées auprès des organisations qui gèrent des logements à prix modiques (OMH, HRO, etc.). Il y a aussi eu distribution auprès de différents propriétaires de multilogements.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
17.1 Faire approuver le bilan annuel de l'eau	SEMR	FIN / SUDD INFRAS / TP / STE
 Indicateur 1 : Bilan approuvé par le conseil municipal		
17.2 Mettre à jour les outils de communication en cas de gel de conduites	TP	COMM STE
 Indicateur 1 : Outils révisés		
17.3 Offrir des incitatifs pour l'installation d'équipements certifiés WaterSense® et la réparation des fuites pour les citoyens	STE	COMM
 Indicateur 1 : Montant total des incitatifs remis aux citoyens		
 Indicateur 2 : Nombre d'équipements remplacés		
 Indicateur 3 : Nombre de fuites réparées		
17.4 Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'économie d'eau potable	STE	COMM
 Indicateur 1 : Stratégie déployée via au moins un canal de diffusion		
17.5 Poursuivre le déploiement et la lecture des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) et dans les édifices municipaux	TP	SUDD
 Indicateur 1 : Installation des compteurs d'eau		
 Indicateur 2 : Effectuer la lecture de tous les compteurs d'eau minimalement une fois par année		
17.6 Poursuivre la détection des fuites sur le réseau d'eau potable ciblé	TP	SEMR
 Indicateur 1 : Octroi d'un mandat annuellement		
 Indicateur 2 : Pourcentage du réseau détecté		

17.7 Poursuivre la collecte de données des secteurs de suivi de la consommation afin d'estimer la consommation résidentielle	TP	SEMR
 Indicateur 1 : Effectuer la collecte de données minimalement une fois par année		
17.8 Optimiser la compilation des données du Bilan de l'eau	EMR SEMR	STE TP STI
 Indicateur 1 : Identification des données à centraliser		
 Indicateur 2 : Nombre de données centralisées		
17.9 Réaliser des études comparatives des règlements municipaux pertinents afin de les resserrer	SEMR TP	STE
 Indicateur 1 : Avancement des études comparatives		
17.10 Modifier les règlements municipaux en fonction des études comparatives sur l'utilisation de l'eau potable	SEMR TP	STE
 Indicateur 1 : Avancement du processus de modifications règlementaires		
17.11 Développer des stratégies d'information en lien avec les modifications règlementaires	SEMR TP	COMM STE
 Indicateur 1 : Stratégies informatives déployées via au moins un canal de diffusion		
17.12 Poursuivre le déploiement des inspecteurs pour le respect du règlement en période estivale	SEMR	N/A
 Indicateur 1 : Nombre d'inspections effectuées		
 Indicateur 2 : Nombre d'inspecteurs déployés		

EXEMPLES INSPIRANTS

La Ville de Saint-Eustache a resserré le [règlement](#) concernant l'arrosage extérieur en 2020. Il est maintenant permis d'arroser qu'une journée par semaine.

La Ville de Montréal a mis en place en 2018 un [règlement](#) interdisant tout climatiseur ou système de refroidissement utilisant l'eau potable.

La Ville de Repentigny, dans le cadre du [programme Habitation Durable](#), valorise les gestes écoresponsables en proposant une liste d'écogestes (ex. : l'installation d'une toilette à faible débit certifié EPA WaterSense) qui vous permettent d'obtenir des subventions pouvant aller jusqu'à 3 000 \$. Il suffit au citoyen de définir les écogestes qu'il souhaite effectuer dans ou autour de son habitation et de faire une demande de subvention par le remplissage d'un questionnaire.

ORIENTATION 2 – ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE EN EAU POTABLE

OBJECTIF	Valoriser la réduction de la consommation en eau potable municipale
ACTION 18	Diminuer la dépendance à l'usage de l'eau potable pour des fins d'arrosage extérieur

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Lors de la saison estivale, l'utilisation de l'eau potable augmente. En effet, l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur dont l'arrosage de la pelouse peut représenter une augmentation de 50 à 80 % de l'utilisation de l'eau. Un tuyau d'arrosage déverse 1 000 litres d'eau à l'heure, soit l'équivalent de ce qu'une personne boit en trois ans ! (gatineau.ca)



Par temps de canicule, les réserves d'eau que produisent les usines de traitement d'eau potable diminuent critiqueusement. Afin d'assurer un approvisionnement constant pour toute sa population, la Ville de Gatineau encourage les citoyens à faire un usage responsable de l'eau potable.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Une augmentation significative de la consommation quotidienne d'eau potable par la population gatinoise durant l'été crée un manque d'eau dans les réservoirs, plus particulièrement lors de canicules.
- ▶ Les projections climatiques pour la ville de Gatineau mentionnent une augmentation des températures estivales, une augmentation des sécheresses et des périodes de chaleurs extrêmes (canicules) dans leur fréquence et leur intensité. ([Vers un Plan climat](#)).

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Une page Web proposant les bonnes pratiques : « [Arrosage et utilisation extérieure de l'eau potable](#) » est disponible.
- ▶ Depuis 2009, la Ville de Gatineau a une réglementation (482-2009) concernant l'utilisation d'eau potable à l'extérieur. Ce règlement a été modifié en octobre 2021 afin d'encadrer d'autres activités consommant de l'eau potable ([482-2-2021](#)).
- ▶ Des campagnes de sensibilisation annuelles ont lieu afin d'informer les citoyens de cette réglementation. La dernière mise à jour visuelle de la campagne a été faite en 2018.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
18.1 Promouvoir des méthodes alternatives à l'utilisation d'eau potable à l'extérieur  Indicateur 1 : Stratégie déployée via au moins un canal de diffusion	STE	COMM
18.1 Élaborer une stratégie visant à sensibiliser aux bonnes pratiques les responsables de jardins communautaires et les citoyens possédant un potager  Indicateur 1 : Stratégie déployée via au moins un canal de diffusion	STE	SLSDC COMM

EXEMPLES INSPIRANTS

À Darling Quarter, la Commonwealth Bank a réduit de 92 % la consommation d'eau de son siège. Depuis 2011, en recueillant l'eau de pluie et en recyclant en circuit fermé les eaux usées de l'immeuble, Veolia répond à 68 % des besoins en eau du bâtiment pour la climatisation et l'arrosage des espaces verts.

[Nouveau règlement en juin pour l'arrosage de la pelouse - Ville de Shawinigan](#)

ORIENTATION 2 – ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE EN EAU POTABLE

OBJECTIF	Valoriser la réduction de la consommation en eau potable municipale
ACTION 19	Optimiser l'utilisation de l'eau potable dans les activités et infrastructures municipales

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS





Les infrastructures municipales comme l'hôtel de ville, les centres communautaires, les centres de services, les centres sportifs, les patinoires, les piscines, les jeux d'eau et plus encore, consomment de grandes quantités d'eau potable au quotidien. Une caractérisation de l'utilisation de l'eau a été réalisée pour l'ensemble des bâtiments. La prochaine étape consiste maintenant à mettre en place les moyens pour diminuer la consommation d'eau potable à travers les différents usages.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Le changement d'accessoires et d'équipements (ex. toilettes, robinets, système de climatisation à l'eau, etc.) est dispendieux.
- ▶ La Ville de Gatineau doit d'être exemplaire dans sa consommation d'eau potable.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Points d'alimentation en eau brute pour les travaux de nettoyage des rues.
- ▶ Arrosage des plates-bandes municipales avec de l'eau brute.
- ▶ Système d'arrosage contrôlé pour certains terrains sportifs.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
19.1 Réaliser un inventaire de l'utilisation de l'eau potable dans les édifices municipaux	STE	TP
 Indicateur 1 : Nombre de bâtiments inventoriés		
19.2 Remplacer les pommes de douche afin qu'elles soient homologuées WaterSense®	STE	TP
 Indicateur 1 : Nombre de pommes de douche remplacées		
19.3 Promouvoir l'exemplarité de la Ville en matière d'économie d'eau auprès des citoyens	STE	COMM
 Indicateur 1 : Stratégie déployée via au moins un canal de diffusion		
19.4 Optimiser les pratiques d'arrosage des terrains municipaux	TP	STE
 Indicateur 1 : Bilan d'utilisation de l'eau		

EXEMPLES INSPIRANTS

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, Irrigation Québec nous livre les 3 principales bonnes pratiques d'arrosage : planter la bonne plante au bon endroit, arroser au bon moment et arroser de la bonne manière [Bonnes pratiques d'arrosage - irrigationquebec.org](https://www.irrigationquebec.org)





L'arrosage du terrain sportif se fait désormais grâce à une cuve de récupération d'eau de pluie dans la commune de Le Rheu en France ([eau du bassin.rennais.fr](https://www.eau.du.bassin.rennais.fr)).

ORIENTATION 2 – ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE EN EAU POTABLE

OBJECTIF	Promouvoir l'eau potable municipale de Gatineau
ACTION 20	Promouvoir le remplissage des bouteilles réutilisables dans les édifices et les événements de la Ville

CONTEXTE ENJEUX OUTILS EXISTANTS
<p>On estime que 1 milliard de bouteilles d'eau sont vendues chaque année au Québec. 60 % d'entre elles (600 000 000 bouteilles) ne sont pas recyclées et finissent leur vie à l'enfouissement ou dans la nature. Or, une bouteille d'eau en plastique met plus de 1000 ans à se dégrader et une fois dans l'océan elle se dégrade jusqu'à former des microplastiques qui se dispersent dans l'eau et sont ingérés par les poissons et autres espèces aquatiques. L'exploitation des nappes phréatiques par de grandes compagnies pose également d'importants problèmes sociaux et environnementaux.</p> <p>Consciente de l'impact de la consommation de l'eau en bouteille sur nos écosystèmes et sur de nombreuses populations locales, la Ville de Gatineau souhaite encourager ses citoyens à réduire leur utilisation de bouteille d'eau en plastique.</p> <p>Les principaux enjeux de cette problématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour faciliter l'utilisation de bouteilles réutilisables dans les édifices municipaux et les événements de la Ville, des solutions de remplissage (ex. fontaine d'eau) devront être accessibles et assez nombreuses pour répondre à la demande. ▶ Des campagnes de sensibilisation et d'information seront utiles pour encourager le changement des habitudes de consommation d'un plus grand nombre. <p>Quelques outils et procédures sont déjà existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Buvettes portatives utilisées lors des festivals et de grands événements. ▶ Subvention de 382 333 \$ obtenue de RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique. ▶ Nouvelles buvettes dans certains parcs et bâtiments de la Ville.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
<p>20.1 Suivre l'utilisation des buvettes portatives dans les festivals</p> <p>Indicateur 1 : Nombre de déploiements par buvette</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de festivals ayant utilisé les buvettes portatives</p>	SACL	STE
<p>20.2 Interdire la vente et la distribution de bouteilles d'eau en plastique à usage unique dans les événements corporatifs ou soutenus par la Ville</p> <p>Indicateur 1 : Présence de clauses dans les protocoles d'entente avec les organisateurs d'événements, les concessionnaires et les contrats de traiteur</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de bouteilles d'eau en plastique à usage unique non distribuées/vendues</p>	SEMR	STE SACL SLSDC SAP
<p>20.3 Interdire l'achat, la vente et la distribution de bouteilles d'eau en plastique à usage unique dans les édifices municipaux</p> <p>Indicateur 1 : Avancement du processus d'adoption d'une politique ou directive ou énoncé écoresponsable</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de bouteilles d'eau en plastique à usage unique non achetées/distribuées/vendues</p>	SEMR	STE SACL SLSDC SAP
<p>20.4 Analyser la faisabilité de mettre en place une redevance sur l'achat de bouteilles d'eau à usage unique</p> <p>Indicateur 1 : Rapport d'étude réglementaire obtenu</p> <p>Indicateur 2 : Rapport d'analyse d'impacts obtenu</p>	SEMR	STE
<p>20.5 Analyser la faisabilité d'implanter une réglementation obligeant les ICI faisant la vente de bouteilles d'eau à usage unique de mettre à disposition des clients des buvettes permettant le remplissage de bouteilles d'eau réutilisables</p> <p>Indicateur 1 : Rapport d'étude réglementaire obtenu</p> <p>Indicateur 2 : Rapport d'analyse d'impacts obtenu</p>	SEMR	SAJ STE
<p>20.6 Mettre en place une politique interne intégrant l'ajout de buvettes avec un dispositif de remplissage de bouteilles d'eau lors de rénovations ou lors de la construction d'un édifice municipal</p> <p>Indicateur 1 : Avancement du processus de mise en place d'une politique interne</p>	INFRAS	TP

20.7 Réaliser un projet afin de promouvoir les buvettes municipales permettant le remplissage des bouteilles réutilisables avec de l'eau municipale	STE	INFRAS TP SLSDC SEMR COMM	
 Indicateur 1 : Nombre de buvettes installées			
 Indicateur 2 : Montant de la subvention de RECYC-QUÉBEC utilisé			
 Indicateur 3 : Stratégie déployée via au moins un canal de diffusion			
20.8 Planifier le remplacement des buvettes présentes dans les centres de services, les bibliothèques et la Maison du citoyen	TP SACL	STE INFRAS	
 Indicateur 1 : Plan de remplacement rédigé			

EXEMPLES INSPIRANTS

La ville de [Montréal](#) a interdit la vente et l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique à usage unique dans ses bâtiments municipaux et certains événements de la Ville.

La Ville de Prévost est la première municipalité au Canada à exiger une [écocontribution](#) sur différents articles à usage unique dont une redevance de 0,10 \$ sur les bouteilles et contenants d'eau non gazeuse de moins de 750 ml vendus à l'unité et 0,50 \$/paquet des paquets de 6 ou plus d'eau non gazeuse de moins de 750 ml.

Les [villes de Mascouche et de Terrebonne](#) planifient la mise en place d'une écocontribution sur les bouteilles d'eau, mais aussi une réglementation afin d'obliger les détaillants qui vendent de l'eau embouteillée à offrir une solution en vrac.

ORIENTATION 2 – ASSURER UN APPROVISIONNEMENT DURABLE EN EAU POTABLE

OBJECTIF	Obtenir l'attestation quinquennale pour chaque installation d'eau potable en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)
ACTION 21	Mettre à jour les attestations quinquennales en respectant le guide de réalisation fourni par le MELCCFP

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS



Le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP, article 53.2) exige la réalisation d'attestations pour les installations de production d'eau potable desservant plus de 5000 personnes, dont au moins une résidence. Ces attestations permettent de faire périodiquement, aux cinq ans, une évaluation plus approfondie de la pérennité et de l'efficacité des installations de production d'eau potable. Cette vérification est importante puisque le suivi de la qualité de l'eau distribuée ne permet pas de vérifier à lui seul que les exigences en lien avec l'élimination des microorganismes pathogènes sont respectées. Les attestations sont un complément aux bilans annuels de la qualité de l'eau distribuée que le RQEP exige également des responsables.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Ne pas produire les audits pour chacune des stations engendrerait des pénalités.
- ▶ Ces attestations permettent de rassurer la population sur la qualité de l'eau potable produite par les usines municipales.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Deux séries d'audits quinquennaux ont été déposées pour les quatre usines de production d'eau potable en 2017 et 2022.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
21.1 Octroyer un mandat à une firme externe qui réalise les audits pour chaque usine de production d'eau potable conformément aux exigences du Ministère		
 Indicateur 1 : Octroi du mandat	SEMR	N/A
 Indicateur 2 : Nombre d'audits réalisés		

EXEMPLES INSPIRANTS

Le MELCCFP a réalisé un [guide de réalisation de l'audit quinquennal d'une installation de production d'eau potable](#).

ORIENTATION 3 – FAVORISER LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

OBJECTIF	Améliorer la gestion des eaux pluviales afin de faire face aux changements climatiques
ACTION 22	Mettre en place des mesures incitatives à une optimisation de la gestion des eaux pluviales auprès des propriétaires

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS






La mise en place des mesures incitatives telles que la distribution d'un guide technique, la démonstration des différentes solutions et des incitatifs financiers permettront de stimuler l'adoption des pratiques durables pour la gestion des eaux pluviales. Le guide et la démonstration des solutions techniques permettent d'outiller le citoyen avec les connaissances actualisées. Les mesures incitatives sont essentielles afin d'encourager l'adoption de nouvelles façons de faire nécessitant un investissement financier ou un effort important.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Dans certains quartiers de Gatineau, le réseau d'égout est de type unitaire. La pluie qui tombe sur des surfaces imperméables se dirige vers ce réseau et cause des surverses d'eaux usées dans les milieux naturels.
- ▶ Risque d'inondation pour les zones en bordure des milieux récepteurs.
- ▶ Les pluies torrentielles causent des inondations dans certaines rues. Ceci est dû à une combinaison de facteurs tels qu'une mauvaise infiltration de l'eau dans le sol, l'imperméabilité du sol, le réseau d'égout saturé, etc.
- ▶ Les pluies torrentielles peuvent aussi causer des refoulements d'égout dans les résidences.
- ▶ Risque de pollution dans les milieux récepteurs, car l'eau de pluie qui ruisselle sur les surfaces imperméables collecte tous les polluants.
- ▶ L'eau de pluie collectée par le réseau d'égout engendre des frais pour son traitement tandis qu'elle devrait alimenter les nappes phréatiques.
- ▶ Les citoyens ont besoin d'être sensibilisés au sujet de la captation des eaux de pluie.
- ▶ Certaines solutions peuvent être coûteuses aux yeux du citoyen et devenir ainsi un frein.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Outil de communication existant : [page Web](#) pour la sensibilisation des citoyens sur les gouttières et les eaux de ruissellement.
- ▶ Guide et fiche technique pour l'amélioration de la captation des eaux pluviales.
- ▶ La réalisation d'un stationnement écologique au Parc du Lac-Beauchamp.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
22.1 Instaurer un programme de subvention pour des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales pour les citoyens		
 Indicateur 1 : Approbation du programme de subvention par le conseil municipal	STE	N/A
 Indicateur 2 : Nombre de demandes de subventions reçues		
 Indicateur 3 : Nombre de subventions octroyées		
22.2 Élaborer une stratégie visant l'aide à l'installation des dispositifs de gestion optimale des eaux pluviales		
 Indicateur 1 : Stratégie déployée via au moins un canal de diffusion	STE	COMM
22.3 Informer les citoyens sur les réseaux d'égout pluviaux et sur les aménagements exemplaires		
 Indicateur 1 : Stratégie déployée via au moins un canal de diffusion	STE	COMM

EXEMPLES INSPIRANTS

Le Réseau Environnement a créé un [guide de gestion des eaux pluviales](#) qui explique les stratégies d'aménagement et de pratiques de gestions optimales pour les réseaux de drainage en milieu urbain. Ce guide est destiné aux concepteurs de systèmes de drainage et aux autres intervenants impliqués dans le développement urbain.

Le projet de Waterloo sur les jardins intelligents permet de sensibiliser et d'encourager la mise en place de cette solution qui favorise la bonne gestion des eaux de pluie par un programme de subvention pour les citoyens : <https://jardinsintelligents.org/>

De plus en plus de municipalités ou d'organisations en lien avec la protection de l'eau souhaitent encourager la mise en œuvre de pratiques durables pour la gestion des eaux pluviales. Par exemple, à Douai en France, l'[association Adopta](#) a réalisé une salle d'exposition pour montrer les différents matériaux et aménagements permettant la captation des eaux pluviales.

ORIENTATION 3 – FAVORISER LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

OBJECTIF	Améliorer la gestion des eaux pluviales afin de faire face aux changements climatiques
ACTION 23	Déterminer les enjeux liés à l'imperméabilisation des sols en milieu urbain

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

L'imperméabilisation des sols en milieu urbain et périurbain est un phénomène qui a des impacts négatifs sur l'environnement tels que la réduction de la biodiversité, l'augmentation des risques d'inondation et la pollution des eaux de surface. Pour amoindrir ces impacts, il est possible de mettre en place des solutions telles que la réduction des zones imperméables pour favoriser l'infiltration, la multiplication des surfaces engazonnées, la plantation d'arbres ou d'arbustes et la limitation de la dimension des terrasses et des lieux de stationnement.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Le manque d'encadrement quant aux ratios de surfaces imperméabilisées dans les projets de constructions et de réfections d'infrastructures publiques et privées ne crée aucune contrainte ou incitatif lié à la problématique.
- ▶ L'absence d'un cadre exigeant que les bilans hydriques soient inchangés (voir améliorés) suivant la réalisation des projets est une opportunité qui se doit d'être abordée.
- ▶ Au-delà des contraintes réglementaires, un système d'incitatifs à la perméabilisation pourrait être une bonne façon d'aborder cette problématique.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Le manuel d'application du promoteur sur le Plan directeur de drainage des bassins versants propose des décharges d'eaux pluviales plus sévères que le Code de conception d'un système de gestion des eaux pluviales admissibles à une déclaration de conformité (Q-2, r. 9.01).
- ▶ L'application de la rive de 15 mètres sur tout le territoire de Gatineau et de 30 mètres dans les écoterritoires et les corridors verts permet de maintenir une rive perméable à proximité des cours d'eau.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
23.1 Effectuer une étude comparative de mesures écofiscales		
 Indicateur 1 : Rapport d'étude comparative obtenu	STE	SUDD
23.2 Évaluer la réglementation applicable à l'aménagement des terrains		
 Indicateur 1 : Rapport d'évaluation du règlement déposé	SUDD	STE

EXEMPLES INSPIRANTS

[Varenes et Victoriaville](#), avec l'aide du [Fonds des solutions climatiques axées sur la nature](#) d'Environnement et Changement climatique Canada, travaillent avec la [Société pour la nature et les parcs du Canada \(SNAP Québec\)](#) dans la mise en place d'une modération de la taxe foncière en fonction du coefficient d'occupation du sol.

La Ville de Mississauga au Canada a mis en place la "[stormwater charge](#)" : toutes les propriétés dont les eaux se déversent dans le système de gestion des eaux pluviales de la ville sont assujetties à une redevance sur les eaux pluviales. Cette taxe est fixée selon le type de propriété et la quantité de surface dure sur la propriété (mesurée en fonction de la surface du toit).

ORIENTATION 3 – FAVORISER LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

OBJECTIF	Améliorer la gestion des eaux pluviales afin de faire face aux changements climatiques
ACTION 24	Intégrer les pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales dans les projets d'infrastructures sur les espaces publics

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS





Les pratiques de gestion optimales (PGO) sont des solutions efficaces produisant des résultats tangibles et concrets. Dans le cas des eaux pluviales, l'application des PGO permet d'avoir un impact important sur l'amélioration de la qualité de l'eau et la minimisation des masses polluantes nuisibles dans le milieu récepteur. L'adoption des pratiques durables pour la gestion des eaux pluviales dans les projets de construction/rénovation des infrastructures de la ville doit être officiellement intégrée dans les règlements et normes de la Ville.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Dans certains quartiers de Gatineau, le réseau d'égout est de type unitaire. La pluie qui tombe sur des surfaces imperméables se dirige vers ce réseau et cause des surverses d'eaux usées dans les milieux naturels.
- ▶ Risque d'inondation pour les zones en bordure des milieux récepteurs.
- ▶ Risque de pollution dans les milieux récepteurs, car l'eau de pluie qui ruisselle sur les surfaces imperméables collecte tous les polluants.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Guide et fiche technique pour l'amélioration de la captation des eaux pluviales.
- ▶ La réalisation d'un stationnement écologique au Parc du Lac-Beauchamp.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
24.1 Intégrer les PGO dans tous les devis normalisés et les coupe-types d'aménagement de rues	INFRAS	SUDD STE
 Indicateur 1 : Création d'une liste de PGOs approuvées		
 Indicateur 2 : Comité interservices mis en place		
 Indicateur 3 : Dessins normalisés détaillant les PGOs approuvées		
24.2 Réaliser des aménagements exemplaires en gestion des eaux pluviales sur des terrains municipaux	INFRAS	TP STE SUDD SLSDC
 Indicateur 1 : Nombre d'aménagements exemplaires réalisés		

EXEMPLES INSPIRANTS

La municipalité de Waterloo en Estrie a mis sur pied un programme de [jardins intelligents](#).

Entre 2020 et 2024, la [Ville de Gatineau](#) a investi plus de 30 millions de dollars pour permettre aux gatinois(e)s de mieux s'adapter aux phénomènes climatiques liés aux eaux pluviales ainsi que réduire les conséquences sur la population.

En 2019, Réseau Environnement a créé le [Programme d'excellence en gestion des eaux pluviales](#).

ORIENTATION 3 – FAVORISER LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

OBJECTIF	Améliorer la gestion des eaux pluviales afin de faire face aux changements climatiques
ACTION 25	Rendre la ville de Gatineau plus résiliente face aux inondations et aux crues printanières

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Le territoire gatinois, principalement bercé par la rivière des Outaouais, la rivière Gatineau et la rivière du Lièvre, est fortement exposé aux risques de crues, notamment au printemps avec la fonte des neiges. Le changement du climat, en plus d'être une des causes de l'accélération du dégel, entraîne de plus en plus de pluies torrentielles sur la région. Des phénomènes qui augmentent le risque d'inondation sur un territoire déjà vulnérable.

Les inondations de 2017 et 2019 sont des démonstrations de cette vulnérabilité et ont mis en lumière la faiblesse du territoire quant à la gestion de ses eaux pluviales. Pour améliorer sa résilience face au changement climatique, Gatineau s'est doté en 2021 d'un Plan climat qui prévoit notamment des mesures en termes d'inondation et de gestion des eaux.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Le changement climatique accélère le phénomène de fonte des neiges et augmente le risque de pluies torrentielles sur le territoire.
- ▶ Les dommages causés par une inondation sont considérables et demandent des ressources colossales pour les compenser, autant au niveau de la Ville que des propriétaires des résidences affectées.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Mise en place du comité consultatif sur les inondations lorsque nécessaire.
- ▶ [Page Web](#) de la Ville de Gatineau sur la crue printanière et les inondations.
- ▶ Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis sur pied le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – volet [Aménagements résilients](#). La Ville est éligible à ce programme de subvention.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
25.1 Collaborer l'élaboration du Plan d'intervention pour la prévention des inondations et la réduction des risques avec le Bureau de projets du bassin de l'Outaouais (MAMH) Indicateur 1 : Comité interservices créé Indicateur 2 : Plan d'intervention adopté par le conseil municipal	SUDD	STE / SEMR TP / SPVG INFRAS / BSC SIC / SSIG
25.2 Finaliser la cartographie des zones à risque d'inondations en fonction du nouveau cadre réglementaire provincial Indicateur 1 : Cartographie révisée	SUDD	STE INFRAS

EXEMPLES INSPIRANTS

Le MAMH a mis en place dix bureaux de projets « pour veiller à la planification de l'aménagement des zones inondables à l'échelle des bassins versants jugés prioritaires ». [Le bureau de projet Rivière Outaouais Ouest](#) inclut le territoire gatinois.

La Ville de Québec adopte en 2019 son [plan de sécurité civile](#) qui prévoit notamment un plan d'action pour la protection de l'environnement et la surveillance des cours d'eau et des prévisions météorologiques.

ORIENTATION 3 – FAVORISER LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

OBJECTIF	Optimiser l'utilisation et la performance des bassins de rétention des eaux pluviales et des sites de dépôts à neige
ACTION 26	Améliorer l'utilisation, l'efficacité et la conception des bassins de rétention

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Les surfaces imperméables des zones urbaines augmentent la vitesse et le volume d'eau de ruissellement lors d'une pluie. Ce ruissellement non naturel peut conduire à une augmentation des crues et de l'érosion dans les cours d'eau récepteurs et des inondations selon la nature du terrain. Les bassins de rétention d'eau sont conçus pour stocker les eaux pluviales. Ces bassins permettent d'éviter les inondations en allégeant le besoin d'infiltration des eaux dans les nappes phréatiques lors de fortes précipitations.

Gatineau est un territoire vulnérable aux crues et aux fortes pluies. C'est également un territoire souvent enneigé. Ces paramètres sont à prendre en compte dans la gestion des eaux de la région. Les bassins de rétention sont ainsi une des solutions adaptées pour limiter le risque d'inondation sur le territoire.

Traditionnellement, les bassins de rétention sont peu esthétiques et peu utilisés. Une approche multifonctionnelle d'un bassin pourrait apporter de nombreux avantages pour la population. Le bassin peut être réalisé comme partie intégrante du paysage tout en assurant les services écologiques tels que l'accumulation de l'eau, la filtration de l'eau, et la création d'habitats fauniques et floristiques. Les usages récréatifs seraient à valoriser comme des espaces sportifs, des sentiers et aires de repos.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Lors de fortes précipitations, le volume d'eau devant être infiltré par les sols devient trop élevé pour que l'infiltration soit efficace.
- ▶ Les projections climatiques prévoient une hausse des précipitations sur le territoire qui doit ainsi s'adapter ([Vers un Plan climat](#)).
- ▶ Les bassins de rétention conçus de façon traditionnelle sont peu esthétiques et fonctionnels.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ [Schéma d'aménagement](#) et de développement révisé de la Ville de Gatineau intègre des éléments de gestion des eaux pluviales.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
26.1 Dresser un inventaire des bassins de rétention existants en fonction des catégories et des usages Indicateur 1 : Compilation des données dans rapport	STE	INFRAS
26.2 Faire une analyse comparative avec d'autres municipalités et une étude d'impact concernant l'ajout d'usages complémentaires aux bassins de rétention en fonction de l'usage actuel des citoyens Indicateur 1 : Rapport d'analyse obtenu Indicateur 2 : Étude d'impact complétée	STE	SUDD
26.3 Réaliser un guide d'accompagnement pour les promoteurs en prévision de la construction d'un bassin de rétention Indicateur 1 : Guide produit Indicateur 2 : Nombre de guides distribués ou demandés	SUDD	COMM STE INFRAS
26.4 Réaliser une étude technique de niveau de service des bassins de rétention d'envergure Indicateur 1 : Nombre de bassins de rétention relevés Indicateur 2 : Nombre de bassins de rétention étudiés	INFRAS	TP
26.5 Adapter les bassins de rétention actuels afin d'y intégrer des usages complémentaires Indicateur 1 : Nombre de bassins adaptés	STE SLSDC	TP INFRAS

EXEMPLES INSPIRANTS

En 2022, [Victoriaville](#) a adopté le Plan de mise en place d'infrastructures vertes pour la gestion des eaux pluviales. Cette initiative est la première du genre au Québec.

Le [Parc Pierre-Dansereau](#) de l'arrondissement d'Outremont (Ville de Montréal) est conçu et aménagé afin de renforcer la résilience du territoire tout en améliorant la qualité de vie des citoyens. Ce type d'aménagement multifonctionnel révèle plusieurs avantages. Il a pour effet de réduire les débits et les volumes envoyés à l'égout, et donc de diminuer les risques d'inondation lors de surverses.

ORIENTATION 3 – FAVORISER LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

OBJECTIF	Optimiser l'utilisation et la performance des bassins de rétention des eaux pluviales et des sites de dépôts à neige
ACTION 27	Améliorer la performance environnementale des sites de dépôts à neige

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Les sites de dépôts à neige recueillent une importante quantité de neige usée potentiellement contaminée par divers polluants. Le MELCCFP demande aux propriétaires de ces sites de faire un suivi de la qualité des eaux souterraines et des rejets dans le milieu aquatique. Ce suivi permet d'évaluer la performance des ouvrages d'élimination des neiges usées et, par conséquent, de planifier l'amélioration du traitement des eaux.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ L'eau issue de la fonte des neiges est chargée de divers polluants causant des impacts négatifs sur les écosystèmes environnants.
- ▶ Faire des échantillonnages aux bons endroits et aux bons moments nécessite une planification et les ressources nécessaires.
- ▶ Planifier et exécuter les travaux de correction pour se conformer au règlement sur les lieux d'élimination de neige pourrait nécessiter des investissements considérables.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Les eaux de ruissellement des sites de dépôts à neige de la ville sont analysées dans des laboratoires accrédités ISO 17 025, dont celui de la Ville de Gatineau.
- ▶ Des rapports d'ingénierie identifient des problématiques et proposent des mesures de mitigations.
- ▶ Le [guide d'aménagement](#) des lieux d'élimination de neige du MELCCFP fournit toutes les recommandations nécessaires pour obtenir la conformité au règlement sur les lieux d'élimination de neige.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
27.1 Mettre en place un programme d'analyse interne des eaux de ruissellement des sites de dépôts à neige Indicateur 1 : Nombre de paramètres analysés au laboratoire de la Ville	TP	SEMR STE
27.2 Réaliser les mesures de mitigations aux sites de dépôts à neige problématiques Indicateur 1 : Mesure de mitigation réalisée par site de dépôt à neige problématique	INFRAS	TP STE
27.3 Évaluer la capacité physique des dépôts à neige afin d'analyser les besoins en agrandissement ou pour la création d'un nouveau site Indicateur 1 : Compilation des volumes de neige générés par site Indicateur 2 : Compilation de la capacité de chaque site	TP	STE INFRAS
27.4 Construire un mur au site de dépôt à neige de la rue Buteau afin de protéger un habitat sensible Indicateur 1 : Construction d'un mur	TP	STE INFRAS

EXEMPLES INSPIRANTS

La [Ville de Québec](#) a réaménagé le site de dépôt à neige Raymond en y intégrant un mur anti-bruit ainsi qu'une végétalisation.

ORIENTATION 4 – OPTIMISER L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OBJECTIF	Répondre aux problèmes de refoulement d'égout et de débordement de surverses
ACTION 28	Poursuivre le projet de détection des raccordements inversés

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

La détection des raccordements inversés est très importante, car elle permet de corriger le problème et ainsi d'arrêter le rejet d'eau contaminée dans les milieux récepteurs. Cette détection débute avec l'échantillonnage des différents exutoires afin d'évaluer la probabilité de l'existence de raccordements inversés. Ensuite, il faut faire une analyse plus poussée par l'inspection des égouts par la remontée du réseau d'égouts des bassins priorités ainsi que des essais à la fumée. Ces analyses permettront de détecter les bâtiments ayant un fort potentiel d'inversion. La validation des raccordements inversés sera faite par l'utilisation d'un colorant. Ainsi, les travaux de correction pourront être accomplis aux bons endroits.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ La détection des raccordements inversés nécessite un long travail de recherche.
- ▶ Apporter les correctifs aux conduites d'égouts problématiques nécessite un important financement.
- ▶ Un plan de coordination est nécessaire pour tout orchestrer de façon efficace.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ La recherche des raccordements inversés a débuté dans certains bassins versants.
- ▶ Un total de 49 bâtiments a été identifié comme ayant un fort potentiel de raccordement inversé.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
28.1 Assurer le suivi du projet d'investigation des réseaux d'égouts pour la recherche des raccordements inversés		
Indicateur 1 : Nombre de projets de recherche de raccordements inversés	INFRAS	N/A
Indicateur 2 : Nombre de raccordements inversés détectés		
28.2 Effectuer les travaux correctifs		
Indicateur 1 : Nombre de raccordements inversés corrigés	INFRAS	N/A

EXEMPLES INSPIRANTS

La Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a publié une foire aux questions afin d'informer ses citoyens sur les [travaux d'inventaire et de correction des raccordements inversés](#). En cas de détection d'un raccordement inversé qui serait situé sur une propriété privée, le propriétaire a l'obligation d'effectuer les travaux de correction à ses frais.

ORIENTATION 4 – OPTIMISER L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OBJECTIF	Répondre aux problèmes de refoulement d'égout et de débordement de surverses
ACTION 29	Diminuer le nombre d'occurrences de surverses

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS





La Ville de Gatineau est très active dans le dossier de suivi et d'optimisation des ouvrages de surverses depuis quelques années. La Ville continue à identifier et à implanter des correctifs aux surverses. D'autres investissements importants sont prévus dans les prochaines années. En effet, plus de dix millions de dollars seront dépensés pour réduire les débordements en lien direct avec la nouvelle attestation d'assainissement municipale de la ville de Gatineau. Ces travaux supplémentaires viendront actualiser le fonctionnement de dix ouvrages de surverses afin de les rendre plus performants et ajouteront des projets de séparation de réseaux dans le bassin de deux surverses.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Lors de pluies abondantes et/ou torrentielles, certains ouvrages de surverses déversent les eaux usées dans le milieu naturel tels que ruisseau ou rivière. Les eaux usées sont non traitées et donc contaminées. Les secteurs les plus problématiques sont ceux où le réseau d'égout sanitaire accueille aussi les eaux pluviales via un réseau unitaire. La Ville a mis en place depuis plusieurs années la séparation de ces réseaux afin d'ajouter le réseau pluvial indépendant dans ces quartiers. Puisqu'il y a beaucoup de kilomètres de réseaux à remplacer, ces travaux sont très dispendieux et longs à réaliser. Entre 2011 et 2013, 22 surverses problématiques ont été répertoriées tandis qu'il y en avait 10 en 2016 et 5 en 2022.
- ▶ Le développement et la densification sont actuellement reportés en amont de 67 surverses.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Depuis 2022, la Ville possède une attestation d'assainissement municipale pour son usine d'épuration à Gatineau et depuis janvier 2023 pour son usine de Masson-Angers. Ces attestations ont restreint les exigences de débordement de 60 surverses.
- ▶ La Ville continue à améliorer son bilan en matière de surverses, grâce à plusieurs interventions telles que la réalisation de travaux de séparation des réseaux d'égout combinés dans certains secteurs critiques chaque année et l'évaluation de l'impact de tous les développements aussi faibles que l'ajout de 1 logis.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
29.1 Poursuivre la réalisation des travaux de réduction des débordements		
 Indicateur 1 : Nombre d'ouvrages de surverse réhabilités	INFRAS	N/A
 Indicateur 2 : Nombre de kilomètres de réseau séparés		
29.2 Élaborer une stratégie visant à informer les citoyens sur les réseaux d'égouts et sur les comportements à valoriser		
 Indicateur 1 : Stratégie informative déployée via au moins un canal de diffusion (site Web, réseaux sociaux ou médias traditionnels)	STE	SEMR COMM
29.3 Élaborer un plan directeur des surverses		
 Indicateur 1 : Nombre d'ouvrages de surverse étudiés	INFRAS	N/A

EXEMPLES INSPIRANTS

Tous les débordements au Québec doivent être répertoriés auprès du gouvernement. Les débordements sont encadrés dans le cadre de l'[attestation de l'assainissement municipal \(AAM\)](#). Ceci a pour effet de limiter les villes dans le développement résidentiel comme c'est le cas à Gatineau. Tous les ajouts associés au développement ou à la densification sont considérés dans la gestion des débordements, allant jusqu'à l'ajout d'un logis parental au sous-sol.

ORIENTATION 4 – OPTIMISER L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OBJECTIF	Assurer un rendement d'assainissement supérieur aux deux stations d'épuration de la Ville
ACTION 30	Répondre aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) afin de conserver l'attestation d'assainissement municipale (AAM)

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Une attestation d'assainissement municipale (AAM) est un document légal qui regroupe l'ensemble des conditions dans lesquelles une municipalité exploite un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU). Une AAM a pour objectif de fixer des normes de rejet ou de débordement qui sont plus restrictives que les normes minimales prescrites par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) et d'établir également d'autres normes de rejet touchant des paramètres qui ne sont pas visés par le ROMAEU.

Cette nouvelle attestation permettra d'actualiser les exigences environnementales du Ministère pour toutes les municipalités visées et de considérer l'impact des changements climatiques et les nouvelles réalités territoriales par un exercice de révision des exigences environnementales tous les dix ans.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ La non-conformité peut entraîner des pénalités.
- ▶ Les eaux usées doivent être traitées adéquatement pour obtenir le rendement supérieur aux deux stations d'épuration de la Ville.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ La Ville de Gatineau a obtenu une AAM pour l'usine de Gatineau en vigueur depuis janvier 2022.
- ▶ L'usine d'épuration des eaux usées de Gatineau est en cours de modernisation.
- ▶ Afin de respecter la réglementation concernant les rejets d'eaux usées dans l'environnement, le Service de l'eau et des matières résiduelles a établi des procédures lors de pluies torrentielles afin d'améliorer la gestion de grands coups d'eau (action 4.5a du PGE 2017-2021).
- ▶ Un programme correcteur a été fait pour 23 surverses non conformes ou à risque.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
30.1 Réaliser la caractérisation de l'effluent de la station d'épuration de Gatineau	SEMR	N/A
Indicateur 1 : Rapport de caractérisation obtenu par la Ville		
30.2 Réaliser la caractérisation de l'effluent de la station d'épuration de Masson-Angers	SEMR	N/A
Indicateur 1 : Rapport de caractérisation obtenu par la Ville		
30.3 Assurer un suivi sur les échéanciers proposés des programmes correcteurs en lien avec les travaux des différents postes de pompage et des ouvrages de surverse	INFRAS	SEMR
Indicateur 1 : État d'avancement des correctifs par poste de pompage et ouvrage de surverse		

EXEMPLES INSPIRANTS

Obligation réglementaire

ORIENTATION 4 – OPTIMISER L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OBJECTIF	Assurer un rendement d'assainissement supérieur aux deux stations d'épuration de la Ville
ACTION 31	Participer au programme d'excellence StaRRE de Réseau environnement

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Le programme d'excellence StaRRE (Stations de récupération des ressources de l'eau) de Réseau Environnement a pour mission principale l'amélioration de la qualité des rejets liquides et des boues d'épuration produits par les stations de traitement municipales par l'optimisation des opérations et par des processus de suivi continus. En participant à ce programme, la Ville de Gatineau démontre qu'elle dépasse les exigences minimales et qu'elle est activement à la recherche d'innovations afin d'assurer un traitement de rendement supérieur pour l'usine de traitement des eaux usées de Gatineau qui traite les eaux usées en provenance des secteurs Aylmer, Hull et Gatineau.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ La non-conformité aux critères du programme ne permet pas d'avoir une reconnaissance.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Obtention de 3 étoiles pour l'usine de traitement des eaux usées de Gatineau lors de sa première année de participation en 2022.
- ▶ La modernisation de l'usine de traitement des eaux usées de Gatineau est en cours.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
31.1 Maintenir la phase 2 du programme d'excellence durant la modernisation de la station d'épuration de Gatineau Indicateur 1 : Certification de phase 2 conservée	SEMR	N/A
31.2 Obtenir la certification de la phase 3 après la modernisation de la station d'épuration de Gatineau Indicateur 1 : Certification de phase 3 obtenue	SEMR	N/A

EXEMPLES INSPIRANTS

Gatineau et Laval sont les deux grandes villes ayant obtenu 3 étoiles à la [cérémonie des étoiles de 2022](#). Saint-Eustache, Terrebonne et Victoriaville, se démarquent elles aussi par leur efficacité.

ORIENTATION 4 – OPTIMISER L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OBJECTIF	Assurer un rendement d'assainissement supérieur aux deux stations d'épuration de la Ville
ACTION 32	Répondre aux problèmes liés aux contaminants d'intérêt émergents dans le cycle de l'eau municipale

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Les eaux usées proviennent de nos usages du quotidien : eau de cuisine, de salle de bain, les toilettes, mais également des industries, commerces et institutions (ICI). Ces eaux, pour être traitées, sont redirigées vers les égouts et sont amenées vers la station d'épuration du territoire. Les eaux usées sont souvent contaminées notamment par des microplastiques, des déchets industriels ou encore par des composants pharmaceutiques. Ces polluants, qui ne sont pas entièrement traités par les stations d'épuration, sont rejetés à l'effluent dans les milieux naturels.

Selon le Grand dictionnaire terminologique, un contaminant d'intérêt émergent est une « substance présente dans l'environnement, étudiée et surveillée depuis peu de temps, et dont les effets sur l'environnement et la santé ne sont que peu ou pas connus ».

Les municipalités sont responsables de la gestion des eaux usées sur leur territoire. La prévention auprès des habitants quant aux substances interdites dans le réseau d'égout lui revient et devient nécessaire pour l'environnement et la santé publique.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Le rejet de substances qui ne peuvent pas être traitées dans le réseau d'égout entraîne une contamination des eaux de rivière.
- ▶ L'action doit être faite en amont du rejet des eaux dans les égouts afin de contrer l'inefficacité des stations d'épuration sur certaines substances. Pour ce faire, les populations, entreprises et industries doivent être prévenues et informées de la problématique et des déchets à ne pas envoyer aux égouts.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Information sur la page Web concernant les installations septiques et comprenant une section Questions fréquentes.
- ▶ Dépliants d'information sur la réglementation des installations septiques.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
32.1 Réaliser un projet de recherche sur les microplastiques et nanoplastiques se trouvant dans les eaux usées et dans l'eau potable		
🕒 Indicateur 1 : Financement octroyé au Cégep de l'Outaouais	STE	SEMR
🕒 Indicateur 2 : Rapport scientifique de caractérisation obtenu		
🕒 Indicateur 3 : Rapport d'impact environnemental obtenu		
32.2 Instaurer un mécanisme de veille concernant les contaminants d'intérêt émergents		
🕒 Indicateur 1 : Abonnement à au moins une plateforme de références scientifiques	STE	SEMR
32.3 Élaborer une stratégie visant la sensibilisation en lien avec les contaminants d'intérêt émergents		
🕒 Indicateur 1 : Stratégie déployée via au moins un canal de diffusion (site Web, réseaux sociaux, médias traditionnels)	STE	SEMR COMM

EXEMPLES INSPIRANTS

La Ville de Terrebonne sensibilise ses citoyens à la problématique des déchets jetés dans les toilettes et dans les éviers avec [la campagne : Devenez la bolle des toilettes](#). Sur son site internet, un espace est entièrement dédié aux bonnes pratiques quant aux eaux des toilettes et des éviers.

La Ville de Sainte-Adèle, en partenariat avec le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et de l'Université de Montréal, a entrepris une démarche d'analyse de son eau potable. La Ville souhaite entamer des démarches afin de s'assurer en continu que la concentration de PFAS dans ses eaux ne dépasse pas les valeurs-guides préconisées. [Eau potable, information au sujet des composés perfluorés \(PFAS\) | Ville de Sainte-Adèle](#).

ORIENTATION 4 – OPTIMISER L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

OBJECTIF	Assurer un suivi des rejets à l'environnement des fosses septiques sur le territoire de Gatineau
ACTION 33	Assurer le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement auprès des propriétaires de fosses septiques

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) comprend le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q2, r.22). La Ville a la responsabilité de faire respecter ce règlement et peut notamment adopter un règlement sur le sujet et mettre en place des actions.



Les propriétaires d'une installation septique doivent respecter certaines obligations afin de répondre à la réglementation en vigueur. Une installation septique bien conçue, bien installée, utilisée et entretenue de façon adéquate, voit sa durée de vie optimisée tout en assurant la protection de l'environnement.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Une installation septique défectueuse peut entraîner des impacts négatifs sur l'environnement et une réduction de la valeur de la propriété.
- ▶ Une absence de suivi des installations septiques peut causer la détérioration de l'environnement.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Les préposés à la réglementation exécutent les tâches concernant les suivis des fosses septiques.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
33.1 Poursuivre l'application réglementaire		
 Indicateur 1 : Nombre de refus de certificat de conformité	SUDD	SEMR
 Indicateur 2 : Nombre de permis émis		

EXEMPLES INSPIRANTS

La Ville de Saint-Zotique a adopté un [règlement relatif à la vidange des fosses septiques](#) intégrant les obligations de la LQE.

La [Ville de L'Ascension](#) a adopté un [règlement relatif au contrôle de fréquence de vidange des fosses septiques](#) intégrant les obligations de la LQE.

ORIENTATION 5 – ASSURER LA GOUVERNANCE PROACTIVE DU PLAN DE GESTION DE L'EAU

OBJECTIF	Effectuer le suivi du Plan de gestion de l'eau 2024-2029
ACTION 34	Assurer la reddition de comptes à partir de 2025 et diffuser l'état d'avancement

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS






La gouvernance d'un plan d'action permet de contrôler le projet, de faciliter la communication et d'optimiser la prise de décisions. Pour avoir une gouvernance efficiente, il faut faire le suivi continu des aspects prédéterminés comme les délais, les coûts, les résultats et la qualité. Le suivi consiste à mesurer les impacts et l'atteinte des cibles fixées pour les actions qui auront été mises en œuvre. La reddition de compte est le processus qui permet d'informer sur l'avancement de la mise en œuvre. Ce processus favorise la mobilisation citoyenne et encourage la municipalité à poursuivre pleinement son engagement.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Identifier la ou les personnes responsables du suivi de la démarche et de la mise en œuvre des actions.
- ▶ Repérer toute problématique pouvant empêcher l'atteinte des cibles fixées et prendre des mesures correctives.
- ▶ Faire le suivi des variables permettant de quantifier ou qualifier les résultats.
- ▶ Colliger tous les résultats associés aux indicateurs.
- ▶ Présenter les résultats sous forme d'un rapport et d'une présentation.
- ▶ Réaliser la reddition de compte nécessite du temps humain et une coordination entre les services.
- ▶ Communiquer sur la démarche.
- ▶ Rendre la reddition de compte accessible à tous.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Coordonnateur de projets disponible pour cette tâche.
- ▶ Cibles et indicateurs identifiés dans le plan d'action.
- ▶ Modèle du bilan annuel.
- ▶ Coordonnateur de projets disponible pour cette tâche.
- ▶ Cibles et indicateurs identifiés dans le plan d'action.
- ▶ Modèle du bilan annuel.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
34.1 Réaliser annuellement le bilan du Plan de gestion de l'eau		
 Indicateur 1 : Bilans produits annuellement	STE	COMM
34.2 Réaliser le bilan global du PGE		
 Indicateur 1 : Bilan produit	STE	N/A
34.3 Présenter le bilan annuel à la CELCC		
 Indicateur 1 : Présentations annuelles à la CELCC	STE	N/A
34.4 Ajouter le bilan global sur le site Web		
 Indicateur 1 : Page Web mise à jour annuellement	STE	COMM
 Indicateur 2 : Page Web mise à jour avec le bilan global		

EXEMPLES INSPIRANTS

La Direction de la gestion intégrée de l'eau du MELCCFP publie chaque année la [reddition de comptes de son Plan de gestion de l'eau \(PGE\) 2018-2030](#).

La Ville de Montréal a adopté en 2020 un Plan climat 2020-2030. Sa [reddition de compte pour l'année 2021](#) est disponible sur son site internet.

La MRC de Joliette a publié sur son site internet la [reddition de compte de son régime transitoire de gestion des rives, du littoral et des zones inondables pour l'année 2022](#).

ORIENTATION 5 – ASSURER LA GOUVERNANCE PROACTIVE DU PLAN DE GESTION DE L'EAU

OBJECTIF	Prévoir l'élaboration du prochain Plan de gestion de l'eau pour 2030
ACTION 35	Planifier les étapes et les ressources humaines et financières

CONTEXTE | ENJEUX | OUTILS EXISTANTS

Gatineau a adopté en 2017 un Plan de gestion de l'eau regroupant les actions déjà mises en œuvre par la Ville et présentant de nouvelles actions devant être mises en place par la municipalité dans un délai de cinq ans.

Les études et recherches sur la ressource en eau et les risques qui y sont liés ne cessent de se développer en demandant aux politiques publiques d'évoluer avec elles. C'est pourquoi la Ville de Gatineau souhaite élaborer un nouveau Plan de gestion de l'eau pour l'année 2029, lui permettant de bonifier l'ancien et d'adapter ses actions aux nouvelles normes et innovations dans le domaine.





L'élaboration d'un Plan de gestion de l'eau est une activité de longue haleine, demandant un effort d'organisation et d'écriture remarquable. C'est pourquoi il est important de planifier en amont les ressources et moyens nécessaires à son élaboration afin de soulager sa réalisation.

Les principaux enjeux de cette problématique sont :

- ▶ Anticiper les informations nécessaires à l'élaboration du plan.
- ▶ Déterminer les professionnels à consulter.
- ▶ Déterminer les différentes phases de réalisation.
- ▶ Déterminer les ressources humaines nécessaires.
- ▶ Identifier les sources de financement possibles.

Quelques outils et procédures sont déjà existants :

- ▶ Coordonnateur de projets dédié cette tâche.

MESURES	PORTEURS	PARTENAIRES
35.1 Organiser les consultations internes et externes		
 Indicateur 1 : De janvier à mars 2029, récolter les suggestions et les commentaires de tous les services impliqués	STE	COMM SIC
 Indicateur 2 : Déployer une consultation publique en ligne		
35.2 Rédiger le nouveau plan		
 Indicateur 1 : Plan rédigé et mis en page	STE	N/A
35.3 Présenter le Plan au conseil municipal pour son approbation		
 Indicateur 1 : Obtenir une approbation du conseil municipal avant décembre 2029	STE	N/A

EXEMPLES INSPIRANTS

En juillet-août 2022, la Ville de Val-des-Monts a organisé une [consultation citoyenne sur les plans d'eau](#) afin de récolter les avis et points de vue concernant l'utilisation des plans d'eau afin de confirmer son engagement pour la préservation de l'environnement. Un [plan d'action triennal sur les plans d'eau](#) a été réalisé par la Ville à la suite de ces consultations.

Pour l'élaboration de son premier [Plan de gestion de l'eau](#), la Ville de Gatineau a organisé des consultations avec différents services internes et avec les membres de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable. Pour son deuxième Plan de gestion de l'eau, la Ville a consulté davantage de services internes en plus d'organiser un atelier de consultation avec les partenaires du milieu et une consultation publique en ligne. La nouvelle Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques a aussi fait partie du processus en étant consultée à plusieurs reprises.



gatineau.ca

